



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 26 août 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Le droit du travail au coeur des débats de la rentrée <i>L'Opinion - 26/08/2015</i>	5
Le Medef attend davantage de réformes <i>Les Echos - 26/08/2015</i>	6
Les entreprises sur la corde raide <i>Les Echos - 26/08/2015</i>	10
Quand Hollande défend sa méthode <i>L'Express - 26/08/2015</i>	11
Code du travail: son épaisseur est un « faux débat » <i>Lesnewseco.Fr - 26/08/2015</i>	12
National , France. Manuel Valls appelle les entreprises à « tenir leurs engagements » <i>Lejournaldesentreprises.Com - 25/08/2015</i>	14
Marché du travail: le gouvernement exclut le "contrat de travail unique" <i>La Tribune - 26/08/2015</i>	16
Valls veut une réforme audacieuse du dialogue social <i>Le Figaro - 26/08/2015</i>	18
Jean-Claude Mailly (FO) : " Il faut cibler les aides aux entreprises " <i>Le Figaro - 26/08/2015</i>	20
De quoi rêve encore le Medef ? <i>Marianne.Net - 26/08/2015</i>	23
A la veille de sa visite au Medef, Manuel Valls veut rassurer les patrons <i>Lemonde.Fr - 25/08/2015</i>	25
CFDT. Laurent Berger en appelle au « dialogue social », mais écarte la mobilisation <i>Humanite.Fr - 25/08/2015</i>	27
Manuel Valls veut poursuivre la réforme du marché du travail <i>La- Croix.Com - 25/08/2015</i>	29
La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? - France Stra... <i>Newspress.Fr - 25/08/2015</i>	31
Manuel Valls annonce la poursuite des réformes sociales <i>Liaisons Sociales Quotidien - 26/08/2015</i>	32
Le 15 septembre 2008, déjà... <i>Le Parisien - 25/08/2015</i>	33
"Depuis l'élection de Hollande, la France s'est réformée comme jamais" <i>Lexpress.Fr - 25/08/2015</i>	34
Valls réaffirme les trois priorités du gouvernement <i>Msn (France) - 25/08/2015</i>	37
Les débats autour du pacte de responsabilité et du marché du travail animent la rentrée <i>La Correspondance Économique - 26/08/2015</i>	38
Marché du travail: le gouvernement veut "restaurer la confiance" affirme Le Guen <i>Publicsenat.Fr - 25/08/2015</i>	41
Code du travail: son épaisseur est un "faux débat" (Berger) <i>Agence France Presse Fil Eco - 25/08/2015</i>	42
Hollande et Merkel déplorent la poursuite des combats en Ukraine <i>Fr.Zaman.Com.Tr - 25/08/2015</i>	43
Manuel Valls : "Croissance, emploi, impôts : nous devons poursuivre les réformes" <i>Les Echos - 25/08/2015</i>	45
Services à la personne : un projet de loi qui menace la croissance du secteur? le colle... <i>Capgeris.Com - 24/08/2015</i>	48
Rentrée sociale chargée sur fond de chômage de masse <i>Nouvelobs.Com - 24/08/2015</i>	50

Sommaire

Martin Vial, le patron de gauche qu'attendait Bercy <i>Challengesoir - 24/08/2015</i>	52
La CFTC commerce et services est " un peu dubitative " sur l'étude "Où seront les emp... <i>Liaisons Sociales Quotidien - 24/08/2015</i>	54
Accords d'entreprise : "S'il y a plus de liberté, il y aura plus de sécurité juridique" <i>Actuel RH - 24/08/2015</i>	55

France Stratégie



« Il reste six mois pour réformer »

Le droit du travail au cœur des débats de la rentrée

JEAN-DENIS COMBREXELLE s'est mis au vert pour rédiger son rapport, pour le moins attendu. En tout cas, dans sa tribune publiée dans Les Echos, Manuel Valls exprime son impatience, expliquant qu'il souhaite « des propositions audacieuses » de la part de l'ancien directeur général du travail. Le haut fonctionnaire a en effet été missionné par le Premier ministre début mai pour renforcer la place du contrat de travail et de la négociation collective, par rapport au code du travail. Il doit livrer ses conclusions en septembre.

Dans sa lettre de mission, Manuel Valls ne cachait pas ses ambitions : « Je souhaite que vos propositions ne se limitent pas à des aménagements du cadre législatif actuel mais ouvrent - pour les partenaires sociaux comme pour le gouvernement - des perspectives nouvelles et audacieuses capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique. »

Habitué de ces questions, Jean-Denis Combrexelle a regroupé autour de lui des pointures du petit monde social. Ces chercheurs, juristes mais aussi DRH, syndicalistes, ont, ces derniers mois, multiplié les auditions. Si la primauté des accords signés dans les entreprises est très attendue par le Medef, la CFDT n'y est pas opposée. Interrogé ce mardi sur France Inter, Laurent Berger, le numéro 1 du syndicat réformiste, a estimé que la négociation dans les entreprises

était le « vrai sujet », loin par exemple devant l'allègement du code du travail.

Insécurité juridique. Si Jean-Denis Combrexelle a bel et bien envie de bouleverser l'ordre établi, certains membres de la commission estiment que le risque est d'en rester à un niveau très juridique. Une des pistes serait de repenser la manière dont les accords d'entreprise s'imposent aux contrats de travail individuels. Pour en finir, en particulier, avec l'insécurité juridique qui plane dans le cas où un salarié est licencié après avoir refusé que lui soit appliqué un accord signé entre la direction de son entreprise et les représentants du personnel.

Autre idée, faire en sorte que le référendum puisse prévaloir sur les décisions des représentants syndicaux. En d'autres termes, acter que les salariés puissent être entendus s'ils décident, par un vote majoritaire, de refuser ou d'accepter un accord. Leur décision pouvant aller à l'encontre de celle de leurs représentants syndicaux. De quoi faire grincer les syndicats... Et déjà certains membres de la commission s'interrogent sur le devenir de ces propositions, si Jean-Denis Combrexelle les retient bien.

Enfin, si ce rapport Combrexelle fait l'objet de toutes les attentions, des think-tanks étiquetés à droite comme à gauche entendent aussi animer le débat. L'Institut Montaigne publiera des pistes de réforme sur le sujet début septembre, ainsi que Terra Nova.

F.G.

Emploi, déficits, charges : les urgences du Medef

- L'université d'été du Medef s'ouvre ce mercredi.
- Le patronat se dit rassuré sur les baisses de charges mais attend davantage de réformes.
- La refonte du marché du travail jugée prioritaire.

L'université d'été du Medef, qui se tient mercredi et jeudi à Jouy-à-Josas, s'ouvre sur une note positive. Le Premier ministre a rassuré cette semaine les chefs d'entreprise en promettant que les baisses de charges annoncées dans le pacte de responsabilité seraient bien appliquées. Le patron du Medef, Pierre Gattaz, reste toutefois vigilant sur les modalités de mise en œuvre et appelle à une transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) en baisse de charges dès 2016, et non après 2017 comme prévu par l'exécutif. Pour Pierre Gattaz, le gouvernement doit surtout profiter du prochain semestre pour mener à

bien une réforme ambitieuse du marché du travail. Le gouvernement attend sur ce point le rapport de Jean-Denis Combexelle dans les prochains jours, qui devrait préconiser l'élargissement des accords collectifs d'entreprise. Le patronat en attend davantage de flexisécurité pour les employeurs. L'accélération des réformes et la poursuite de la baisse des dépenses publiques sont la condition, selon le Medef, pour restaurer la confiance des chefs d'entreprise.

**// PAGES 2-3, L'ÉDITORIAL
DE JEAN-FRANÇOIS PÉCRESSE
ET LE POINT DE VUE PAGE 8**



LA RENTRÉE DU PATRONAT

Le Medef attend davantage de réformes

- L'université d'été du Medef s'ouvre ce mercredi à Jouy-en-Josas.
- Moins d'inquiétudes sur les baisses de charges, mais des attentes sur le social.

Marie Bellan

mbellan@lesechos.fr

La rentrée patronale est lancée. Ce mercredi après-midi s'ouvre l'université d'été du Medef à Jouy-en-Josas. Placée sous le signe de la jeunesse, l'organisation patronale a voulu rompre avec les précédentes éditions en invitant davantage de personnalités venues de l'étranger et de la société civile – entrepreneurs ou associatifs. L'ouverture de l'université, qui doit accueillir près de 5.000 personnes, se déroulera en présence de la reine de Jordanie, Rania Al Abdullah. Seront également présents le ministre britannique chargé de la réforme de l'Etat, Matthew Hancock et l'ancien conseiller de Gerhard Schröder, Peter Hartz. On croisera certes les habitués du patronat français, Gérard Mestrallet (Engie), Jean-Pascal Tricoire (Schneider Electric) ou encore Bruno Laffont (Lafarge-Holcim) – mais le Medef a tenu à faire venir des chefs d'entreprise certes moins connus mais plus proches du terrain.

Un signe d'apaisement

Pierre Gattaz lui-même a tenu à rompre les habitudes en renonçant à l'habituel discours lu devant le parterre des participants. Le président du Medef va improviser, sans pupitre et sans notes, « *un format qui lui ressemble davantage* », souligne son entourage. Si Pierre Gattaz se permet cette liberté, c'est que l'université d'été s'ouvre dans un contexte un peu moins anxigène pour le patronat que les deux précédentes éditions, même si la vigilance reste de mise. Le patronat a obtenu du gouvernement que soient « sacralisés » l'enveloppe budgétaire et le calen-

drier de mise en œuvre des 41 milliards de baisse de charges et d'impôts du pacte de responsabilité. Le Premier ministre l'a encore répété dans nos colonnes ce mardi. La tribune de Manuel Valls a été bien accueillie par le Medef, qui y voit un signe d'apaisement après plusieurs mois de relations parfois tendues avec l'exécutif. Une interrogation demeure pour le budget 2016, non pas sur le volume des baisses, mais sur leurs modalités techniques.

Les chefs d'entreprise restent inquiets du nombre de nouvelles obligations sociales (voir ci-dessous), telles que la généralisation de la mutuelle pour tous les salariés, la mise en place de la déclaration sociale nominative ou la concrétisation du compte pénibilité, dont les modalités ne sont pas encore bien arrêtées. La situation économique reste quant à elle peu enthousiasmante, avec une croissance « en tôle ondulée », selon l'Avenue Bosquet.

Si le Medef crédite le gouvernement d'un discours positif, il attend néanmoins et surtout une accélération des réformes, par exemple en transformant le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) en baisse de charges dès 2016. Le patronat presse aussi l'exécutif d'avancer vers davantage de flexisécurité pour les employeurs. « *Cet hiver doit être décisif, il reste six mois pour réformer* », rappelle Pierre Gattaz dans une interview à « L'Opinion » publiée ce mercredi. Convaincu que ces réformes ne se feront pas par consensus avec les partenaires sociaux, le président du Medef appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités : « *Il faut un gou-*

vernement qui tranche. Un exécutif qui décide. Qui s'engage. Qui agit », estime Pierre Gattaz. Car si les entreprises ont regagné quelques points de marge, comme le souligne Manuel Valls, leur niveau reste encore bien en deçà de celui de leurs homologues allemandes, rappelle le Medef. Et le patronat reste très dur sur l'absence de maîtrise réelle des dépenses publiques, dont le niveau reste l'un des plus élevés d'Europe.

Une université « dépolitisée »

Après la venue de Jean-Marc Ayrault en 2012, alors Premier ministre, puis celle de Manuel Valls l'an dernier, venu lancer son « J'aime l'entreprise » aux patrons réunis par le Medef à Jouy-en-Josas, l'université d'été de l'organisation patronale est cette année davantage placée sous les signes de l'international et de la société civile que sous celui du politique. Plusieurs ministres seront tout de même présents : Emmanuel Macron en clôture de l'événement, Laurent Fabius pour parler notamment de la COP21, mais aussi le secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon, la secrétaire d'Etat à la Famille, Laurence Rossi-gnol, et Axelle Lemaire, chargée du Numérique.



Emmanuel Macron (à gauche), le ministre de l'Économie, et Pierre Gattaz, le président du Medef. Photo Eric Piermont/AFP

Ils ont dit



« L'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance. »

MANUEL VALLS
Premier ministre

Hugo Mathy/AFP



« Il faut continuer [le pacte]. Mais il faut évaluer et réorienter si besoin. Il y a ceux qui ont joué le jeu et ceux qui n'ont pas joué le jeu. »

LAURENT BERGER
Secrétaire général de la CFDT

Thomas Namsour/AFP



« A nous d'assurer le développement de nos entreprises. A vous, Monsieur le Premier ministre, d'assurer les réformes structurelles tant attendues. »

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CGPME

Étienne Laurent/AFP

Droit du travail : ce que veut le patronat

Le Medef pousse pour une réforme en profondeur du droit social en donnant plus de poids aux accords d'entreprise.

« Nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe. » Cette phrase de Manuel Valls, tirée de sa tribune publiée dans nos colonnes ce mardi, a retenu toute l'attention du

président du Medef. Pour Pierre Gattaz, la France a la chance d'être dans une période « *d'accalmie économique* », malgré une croissance encore très faible, que l'exécutif doit mettre à profit pour mener une réforme d'ampleur du droit du travail.

Si le gouvernement n'a nullement l'intention de faire table rase de l'actuel Code du travail et compte plutôt procéder par étapes, il est certain que c'est un des sujets majeurs qui sera débattu cet automne. Peut-être même dès la rentrée, avec la remise du rapport Combrexelle attendue en septembre. L'ancien directeur du Travail planche actuellement sur une redéfinition de la place des accords d'entreprise par rapport à la loi. Pour le patro-

nat, faire primer les accords d'entreprise sur la loi permettrait d'adapter la réglementation sociale aux besoins des entreprises en fonction de la conjoncture, mais aussi de leurs phases de développement. Les accords de maintien dans l'emploi, qui ont été assouplis par la loi Macron tout récemment, vont dans ce sens. Si cette logique était retenue, un socle de droits resterait commun à tous les salariés, quelle que soit leur entreprise, toute la question étant de savoir quel serait le périmètre de ce socle.

Le gouvernement est manifestement prêt à aller dans cette direction. C'est ce qui explique l'insistance avec laquelle le Premier ministre parle du sujet depuis plusieurs semaines et le fait qu'il ait pressé Jean-Denis Combrexelle de rendre son

rapport dès septembre.

Comment pourrait se concrétiser cette réforme ? Le gouvernement pourrait profiter de la conférence sociale d'octobre pour débattre du sujet avec les partenaires sociaux. Un scénario que le Medef craint, car il sait que la majorité des syndicats redoute ce genre d'évolution. L'incertitude sur le futur ministre du Travail, qui doit remplacer François Rebsamen, ne facilite pas la tâche du gouvernement. Un ministre est toutefois fin prêt à s'emparer du sujet : Emmanuel Macron ne rate, en effet, pas une occasion d'aborder la question.

— **M. B.**



idées & débats

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Les entreprises sur la corde raide



Par
**Jean-François
Péresse**

Bientôt
l'automne de
la dernière
chance pour
rattraper un
quinquennat
perdu.

De cette fin d'été jusqu'au début de l'hiver, c'est une longue saison sur la corde raide qui attend les entreprises françaises. Plusieurs centaines de leurs représentants, cadres et dirigeants, se retrouvent à partir d'aujourd'hui à la traditionnelle université d'été du Medef et c'est, en partie, de leur capacité à se mobiliser pour peser sur la politique économique que dépendra l'issue de cet automne de la dernière chance. Car c'est bien dans les quatre mois qui viennent, avec les votes des derniers vrais budgets de la présidence Hollande, ceux pour 2016, que s'offre à Manuel Valls l'ultime opportunité de rattraper ce qui peut encore l'être de ce quinquennat jusqu'ici perdu pour la croissance et l'emploi. Est-il raisonnable

d'espérer ? De la part de l'exécutif, ce ne sont certes pas les bons signaux qui manquent. Retenons-en trois, scrutés par les entreprises. Le pacte de responsabilité, d'abord, et ses quelque 10 nouveaux milliards d'euros de baisses de charges (cotisations sociales et impôt sur les bénéfices) qui doivent être votés avec le budget 2016 : dans « Les Echos » d'hier, le Premier ministre assure que « l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remis en cause ». La mission, ensuite, confiée à Jean-Denis Combexelle pour donner aux entreprises plus de liberté en matière de droit du travail : Manuel Valls affirme, là encore, attendre « beaucoup » de ce rapport dans lequel le président du Medef, Pierre Gattaz, place un grand espoir. La deuxième loi Macron enfin : elle est à chaque occasion présentée comme l'alpha et l'oméga de la croissance en 2016. Mais, sur chacun de ces dossiers, planent de lourdes menaces. La première est de voir la majorité socialiste, encouragée dans cette voie par la position prise cet été par le PS, réorienter le pacte de responsabilité : d'abord vers les ménages en préférant financer des baisses d'impôt sur le revenu plutôt que les allègements prévus dès 2016 sur les salaires compris en 1,6 et 3,5 SMIC ; ensuite vers les seules petites entreprises via un taux réduit d'IS. Et la garantie sibylline de Manuel Valls sur « l'ampleur » de l'aide aux entreprises laisse la voie ouverte à tous les aménagements possibles dans les modalités ou le calendrier du pacte. La deuxième menace est de voir le gouvernement renvoyer la mise en œuvre des préconisations de Jean-Denis Combexelle à une négociation sociale qui les enterrerait en première classe. Le troisième risque est de parvenir à une deuxième loi Macron aussi fourre-tout et mal ficelée que la première, dont Bercy a réussi l'exploit de faire censurer cet été la seule vraie réforme, le plafonnement des dommages et intérêts aux prud'hommes pour licenciement abusif... Face aux ministres qu'il recevra aujourd'hui et demain, le Medef serait bien inspiré de ne rien prendre pour argent comptant. Car si, poussée par les vents favorables des matières premières bon marché, du dollar cher et des taux bas, une fenêtre s'est ouverte pour faciliter de vraies réformes, elle risque de ne pas le rester longtemps.



Lire nos informations
Pages 2-3



Quand Hollande défend sa méthode

François Hollande ne laissera pas dire que sa méthode – privilégier le dialogue social pour réformer – est en échec. Il l'affirme avec solennité dans la préface d'un ouvrage à paraître le 20 septembre. *Le Moteur du changement : la démocratie sociale !*, coécrit par Jacky Bontems (voir son interview sur Lexpress.fr) et Aude de Castet, avec la collaboration de Michel Noblecourt* (éd. Lignes de repères/Fondation Jean-Jaurès), est un travail à la fois pédagogique et engagé. Il retrace l'histoire du dialogue social en France et valorise les résultats obtenus par François Hollande grâce à la négociation entre syndicats et patronat.

Le président de la République saisit cette occasion pour rappeler sa doctrine et ouvrir une fenêtre sur la suite. « Le dialogue social n'est jamais un problème, écrit-il. Il n'est pas non plus la solution miracle, il est le point de passage, qui transforme les idées en projets et les projets en actes. [...] Il n'est en rien contradictoire avec l'urgence qu'imposent certaines situations et la nécessité des réformes dont notre pays a besoin. Car aucun changement d'ampleur ne peut voir le jour, ni surtout s'appliquer dans la durée, qui n'ait été discuté, le cas échéant négocié, avec

le soin nécessaire. [...] Négliger cette vérité, c'est se condamner à l'immobilisme ou prendre le risque du blocage, dont notre pays a fait l'expérience dans un passé pas si lointain. » Allusion aux réformes avortées de la droite.

Que la méthode n'aboutisse pas toujours, le président le reconnaît, mais en minimise les conséquences : si les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à fixer ensemble de nouvelles règles pour le dialogue dans l'entreprise, l'Etat a fait voter une loi qui reprend « l'essentiel des acquis des discussions ». En somme, le dialogue social à la française se joue à trois : syndicats, patronat et Etat.

Et c'est bien ainsi que le président entend poursuivre. « Une nouvelle conférence sociale se tiendra à l'automne 2015 », confirme le chef de l'Etat. Elle traitera des enjeux économiques et sociaux liés à l'environnement, du compte personnel d'activité [qui va regrouper l'ensemble des droits d'un salarié et le suivre tout au long de sa vie] et d'un sujet délicat : « Les champs laissés aux partenaires sociaux doivent être élargis [...] afin de pouvoir adapter des règles générales à des situations particulières, dans des domaines, tels que l'organisation du travail, qui ne

peuvent obéir à des modèles uniformes. » Le sujet est éminemment politique, car les syndicats redoutent que, sous le couvert de l'adaptation, les employeurs n'en profitent pour revoir la situation des salariés à la baisse. Et le président de résumer l'enjeu : « Le dialogue social peut continuer d'être productif, tant du point de vue des nouvelles garanties apportées aux salariés [...] que de la compétitivité des entreprises. » ● **Corinne Lhaïk**



DIALOGUE Le président de la République veut élargir le champ de négociation des partenaires sociaux.

* Jacky Bontems, ex-n° 2 de la CFDT, est président du groupe de réflexion Réseau 812 et chargé de mission à France Stratégie ; Aude de Castet est vice-présidente de Réseau 812 et directrice de la communication de l'Institut de l'entreprise ; Michel Noblecourt est éditorialiste au *Monde*.



Code du travail: son épaisseur est un « faux débat »

Agence France-Presse 26 août 2015 Dépêches

Le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, a estimé mardi que l'épaisseur du code du travail était un « faux débat », le « vrai sujet » étant selon lui de développer la négociation dans les entreprises, l'un des prochains « chantiers » du Premier ministre.

« Le débat », relancé en juin par le livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, « qui consiste à dire plus de pages du code du travail ou moins de pages du code du travail, c'est un faux débat », a déclaré M. Berger sur France Inter.

« J'entends régulièrement du patronat dire +il faut réduire le code du travail+ et du côté de certaines organisations syndicales +le code du travail est la protection absolue+. Ca se saurait si c'était le cas », a-t-il poursuivi en soulignant que « les choses sont trop complexes pour un salarié qui ne connaît pas l'entièreté de ses droits ».

Pour le secrétaire général de la CFDT, « le vrai sujet que personne ne veut affronter », c'est « le dialogue social », « la façon dont dans les entreprises on fait de la régulation » pour « trouver les meilleures voies du progrès social et de la compétitivité pour les entreprises ».

« On verra ce qui sort de la mission confiée à M. (Jean-Denis) Combrexelle », a-t-il ajouté, en faisant référence aux travaux de l'ancien directeur du Travail sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs (d'entreprise ou de branche).

Dans une tribune publiée mardi dans les Echos, Manuel Valls a réitéré son souhait d'aller plus loin dans la réforme du marché du travail, l'un de ses prochains « grands chantiers de réforme ».

Pour cela, il juge nécessaire de « repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe » et espère « des propositions audacieuses » de la mission Combrexelle.

L'« objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux », écrit le Premier ministre.

Le dialogue social, « on peut largement en améliorer le cadre, surtout on peut en améliorer les acteurs », a estimé Laurent Berger, regrettant « le jeu des postures ».

Il a également appelé le patronat à « faire le choix entre un dialogue social qu'il subit, qu'il estime contraignant » et un dialogue qui « permet de faire progresser les entreprises et donc tout le monde ».

Il a cité les exemples de Renault et des chantiers navals STX, « où, par le dialogue social, on fait que les gens maintiennent des protections, voire les augmentent, et en même temps on fait que l'entreprise soit compétitive. »

Sur le même sujet:

CFDT : Laurent Berger s'en prend à Emmanuel Macron 19 juin 2015

Le débat sur le code du travail relancé avant même la fin de l'épisode Macron 17 juin 2015

François Rebsamen : « on ne va pas réécrire le code du travail » 17 juin 2015

Dialogue social: Mailly et Berger accusent Hollande de prendre

position en faveur du patronat 19 janvier 2015



National , France. Manuel Valls appelle les entreprises à « tenir leurs engagements »



À la veille de l'Université du Medef, Manuel Valls signe ce matin une tribune dans les Echos qui redonne les grands chantiers de réforme de cette rentrée économique. Dans ce texte, le Premier ministre rassure les entreprises inquiètes de la mise en application du pacte de responsabilité et de solidarité. Mais encore une fois, Manuel Valls invite le monde économique à tenir ses engagements : « Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs ».

« Nous avons trop dit que la France était incapable de se réformer. Nous faisons la preuve du contraire », martèle le Premier ministre dans une tribune publiée ce matin dans le quotidien les Echos et qui donne le cap de la politique économique gouvernementale.

Dans cette tribune d'une demi-page, Valls réaffirme le virage social libéral de son gouvernement et revient sur quatre valeurs fondamentales et fondatrices de l'action en matière économique : le travail, l'émancipation, l'égalité et la protection. On notera la définition de l'égalité donnée par le Premier ministre socialiste : « Ce n'est pas le nivellement par le bas, comme le voudraient des caricatures véhiculées par certains ! L'égalité, c'est permettre à chacun d'avoir les mêmes chances ». Mais d'ajouter quelques lignes plus loin : « Il faut aussi lutter contre l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine. »

La rentrée sera marquée par de grands chantiers de réforme, annonce Manuel Valls.

D'abord, la loi de finances 2016 et la mise en application du pacte de responsabilité et de solidarité « qui ne sera pas remise en cause ». Mais encore une fois, Manuel Valls invite le monde économique à tenir ses engagements : « Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs ». Et de revenir sur les 40 milliards d'euros du CICE et certains clichés qui auraient la vie dure : « qui sait aujourd'hui que le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne ? »

Ensuite, un projet de loi sur le numérique « soutiendra les nouvelles formes de l'innovation, leurs nouveaux acteurs, leurs nouveaux usages, tout en protégeant les consommateurs ». La question sera de savoir qui, d'Emmanuel Macron ou d'Axelle Lemaire, secrétaire d'État au numérique, qui a annoncé récemment sa grossesse, sera chef de de fil sur le sujet.

Enfin, une seconde loi « croissance » en 2016 qui aura pour mission « d'amplifier l'activité économique et de créer des opportunités ».

Autre grand chantier : la « flexisécurité » à la française. « Nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe ». Manuel Valls déclare attendre beaucoup « des propositions audacieuses de Jean-Denis Combexelle », président de la section sociale du Conseil d'État qui fut pendant plus de treize ans à la tête de la direction du travail. « L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux », explique-t-il.

ECONOMIE**MARCHE DU TRAVAIL: LE GOUVERNEMENT
EXCLUT LE "CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE"**

LATRIBUNE.FR



Le gouvernement doit réceptionner le rapport de Jean-Denis Combrexelle qui doit faire des propositions sur l'articulation entre loi et accords collectifs. Jean-Marie Le Guen, en charge des relations avec le Parlement, a toutefois rappelé l'opposition du gouvernement au contrat de travail unique.

Le gouvernement souhaite réformer le marché du travail pour "restaurer la confiance entre salariés et entreprises", a déclaré mardi le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen en revanche opposé au contrat de travail unique.

L'objectif du gouvernement est de "rendre plus simple, plus lisible, plus transparent (le code du travail), de façon à restaurer la confiance qui doit exister entre les salariés et l'entreprise", a déclaré M. Le Guen sur France Info.

PROPOSITIONS "AUDACIEUSES"

Le secrétaire d'Etat a dit attendre des propositions "audacieuses" de la part de Jean-Denis Combrexelle, chargé par Manuel Valls de remettre d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les



accords collectifs.

En revanche, "le contrat unique est quelque chose qui est avancé assez régulièrement, mais quand on regarde de près au plan juridique, social, politique, économique comment ça marche, on s'aperçoit que cela ne marche pas", a estimé M. Le Guen.

UN "SLOGAN" EN CONTRADICTION AVEC DES "TRADITIONS"

Le contrat de travail unique est "un très beau slogan, mais c'est difficile à mettre en pratique sauf à rompre avec un certain nombre de traditions avec lesquelles il n'est pas opportun de rompre", a insisté M. Le Guen, membre des "réformateurs" du PS.

"Nous voulons continuer à réformer ce pays car le redressement dans la justice de ce pays nécessite encore d'autres réformes", a-t-il dit, citant notamment la baisse de l'impôt sur le revenu en 2015 et "sans doute en 2016" ainsi que "l'impôt à la source".

(Avec AFP)



POLITIQUE

Valls veut une réforme audacieuse du dialogue social

MARIE-CÉCILE RENAULT

@Firenault

Le gouvernement qui prendra en compte les recommandations du rapport Combrexelle restera dans l'histoire

PIERRE GATTAZ
PRÉSIDENT DU MEDEF

ÉCHAUDÉS cet été par la vacuité de la loi de modernisation du dialogue social, les patrons espèrent que le mouvement de réformes, dans le sillage de la loi Macron, ne va pas s'arrêter. Et comptent sur le résultat de la mission confiée en avril à Jean-Denis Combrexelle, sur le droit du travail, pour relancer la machine. L'ex-directeur général du Travail, qui s'est entouré d'un aréopage impressionnant de spécialistes, doit en effet proposer à la mi-septembre des pistes pour donner plus d'importance aux accords collectifs (entreprise et branche).

D'aucuns espèrent que ce haut fonctionnaire très apprécié - qui a survécu de 2001 à 2014 à pas moins de huit ministres du Travail et à trois majorités différentes - proposera une réelle inversion de la hiérarchie des normes, permettant de déroger à la loi en matière notamment de droit ou de durée du travail. L'objectif est

d'aboutir à une meilleure définition du pouvoir et de la place de chacun qui, tous les experts en conviennent, pourrait rendre le dialogue social plus efficace. « Il faut redonner du pouvoir aux entreprises », assène François Asselineau, le président de la CGPME. « Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et ne pas renvoyer la question à une négociation sociale, abonde le président d'une influente fédération patronale. Mais est-il prêt à prendre des mesures radicales ? »

Principe de subsidiarité

Le rapport Combrexelle, pour le Medef, est sans doute le sujet « le plus important » de la rentrée, voire de la fin du quinquennat. « C'est une chance historique, juge Pierre Gattaz, son président. Le gouvernement qui prendra en compte ces recommandations restera dans l'histoire. »

Beaucoup dépendra toutefois du choix du successeur de François Rebsamen, au ministère du Travail. « L'important, c'est l'alchimie entre les partenaires so-



ciaux et la Rue de Grenelle, rappelle le patron d'une grande fédération. Selon la personne nommée, on saura si le gouvernement veut avancer ou pas, et avec qui, en matière de droit du travail. »

Les organisations patronales rêvent en fait de cantonner les grandes négociations interprofessionnelles à quelques sujets transversaux, tels que la formation ou l'assurance-chômage, et de laisser le principe de subsidiarité s'appliquer aux branches et aux entreprises pour ce qui relève du terrain. Sous son aspect technique, le sujet est donc lourd de sens et potentiellement explosif car il est vu par une partie des partenaires sociaux comme une dérégulation du droit du travail. Sans surprise, FO et la CGT voient le projet de réforme d'un très mauvais œil. Mais le patronat ne désespère pas de pouvoir se mettre d'accord avec les syndicats les plus réformistes, CFDT en tête.

Car si la droite est favorable au projet, la partie moderniste de la gauche l'est tout autant. Pour preuve, les appels à remettre à

plat le Code du travail, au sein de la majorité, se multiplient. Après les 50 propositions de réformes de l'ex-ministre Robert Badinter et du professeur Antoine Lyon-Caen, en juin dans leur livre polémique *Le Travail et la loi*, c'est Terra Nova, le « think tank » du PS, qui doit en septembre publier un rapport très attendu sur le sujet.

Certes, depuis plus de trente ans et l'adoption des lois Auroux, la négociation collective a pris une place grandissante dans le paysage social français. Ainsi, en 2013, cinq accords nationaux interprofessionnels, 1300 accords de branche et 39 000 accords d'entreprise ont été conclus. Mais le gouvernement est déterminé à aller plus loin pour favoriser le dialogue social de terrain. Pour preuve, dans la lettre de mission à Jean-Denis Combexelle, Manuel Valls avait demandé des propositions qui « ouvrent des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique ». ■



Mailly : « Les classes moyennes sont trop

ponctionnées »

Dans un entretien au *Figaro*, le patron de FO juge que la baisse d'impôts en 2016 n'est pas la priorité et appelle

à une vraie réforme fiscale. Il plaide pour un ciblage du pacte de responsabilité en faveur des secteurs qui en ont besoin. **PAGE 22**



SEBASTIEN SORIANO / LE FIGARO - DAVID RYDER / REUTERS, FOTOLIA



Jean-Claude Mailly (FO) : « Il faut cibler les aides aux entreprises »

INTERVIEW

PROPOS RECUEILLIS PAR

GUILLAUME GUICHARD

Twitter @guillaume_gui

ET **MARC LANDRÉ** Twitter @marclandre

Jean-Claude Mailly est secrétaire général de FO depuis 2004.

LE FIGARO. - Manuel Valls veut maintenir le cap du pacte de responsabilité. A-t-il raison ?

Jean-Claude MAILLY. - Le problème, c'est que le gouvernement ne tient pas le bon cap ! Il a fait, depuis le début, deux mauvais choix très importants. D'abord, il a accepté sans condition le pacte budgétaire européen. Ensuite, il a lancé sans concertation le pacte de responsabilité. Alors maintenant, Manuel

Valls dit qu'il veut continuer les réformes, voire les accélérer... notamment celles sur le travail. Je n'ai pas d'avis a priori sur les résultats du travail engagé par Jean-Denis Combexelle. Mais je suis très critique sur sa lettre de mission, qui l'encourage à déréguler en favorisant les accords d'entreprises face aux accords nationaux.

Qu'attendez-vous de la future loi Macron 2 sur le numérique ?

Je ne sais pas non plus ce qui va en sortir. Va-t-on, là encore, vers de la dérégulation des contrats de travail, façon Amazon et son « turc mécanique », un humain qu'on fait passer pour un robot ? Il faut faire quelque chose quand on voit que des traducteurs bossent pour quelques centimes de dollars pour des commanditaires internationaux. Va-t-on supprimer le CDI, développer encore davantage l'autoentrepreneuriat ? Je me méfie car le gouvernement est dans un « trip libéral » duquel il ne veut pas sortir.

Le gouvernement a tout de même posé des contreparties aux aides aux entreprises...

Lesquelles ? Si on veut de vraies

contreparties, il faut cibler les aides. Par exemple, vers l'équipement numérique des usines, vers les entreprises aux prises avec la concurrence internationale, vers les PME qui en ont besoin. Or ce n'est pas du

tout le cas. Ou alors il faut dire clairement qu'on veut juste baisser le coût du travail pour augmenter les marges des entreprises, dans une logique du théorème de Helmut Schmidt.

Vous ne vous opposez donc pas aux 41 milliards de baisse de prélèvement aux entreprises ?

Non, mais il faut s'assurer que l'argent public est utilisé à bon escient. Certaines grandes entreprises, aux résultats confortables, auraient très bien pu se passer du pacte, alors que des PME qui ont des problèmes de carnet de commandes auraient besoin d'être davantage aidées. Et la réduction de 50 milliards d'euros de dépenses publiques, sur laquelle le pacte est adossé, a un effet récessif.

Changer de politique ne serait pas très efficace en termes de visibilité pour les chefs d'entreprise...

Au contraire, il n'est pas interdit de recibler une politique qui ne produit pas de résultats. C'est même souhaitable ! Quitte à se fâcher avec Bruxelles sur les déficits.

Que pensez-vous de l'annonce d'une baisse d'impôts dès 2016 ?

Le gouvernement suit sa logique libérale et politique à moins de deux ans de la présidentielle. Et ce n'est pas le bon chemin. La France a moins un problème de niveau d'impôt que d'acceptabilité de l'impôt. Les gens ont l'impression que l'effort est mal réparti, et c'est vrai. Il faudrait commencer par soumettre tout le monde à l'impôt sur le revenu, quitte à baisser d'autres contributions fiscales.

Les classes moyennes sont-elles trop ponctionnées ?

Oui. Car, du coup, ceux qui paient plus justifient leurs protestations par le fait que certains échappent à l'impôt, y compris par l'optimisation. Mais la baisse annoncée n'est pas la priorité, surtout qu'on ne sait pas comment elle sera financée. Il faut une vraie réforme fiscale, comme celle qu'avait envisagée Jean-Marc Ayrault.

Trouverez-vous un accord sur les retraites complémentaires ?

Si nous, syndicats et patronat, échouons à nous entendre, l'État reprendra la main. Serait-ce bénéfique pour les salariés et les retraités ? Pas sûr du tout ! L'État ne mettrait pas d'argent, ou privatiserait le système via la capitalisation. Après, les discussions sont difficiles. Nous n'accepterons pas les abattements de pensions que veut le Medef pour pousser les gens à retarder leur départ à la retraite. À quoi ça sert de repousser l'âge alors que de plus en plus de salariés seniors sont au chômage ?

Le patronat, lui, ne veut pas de hausse de cotisation. Comment allez-vous vous entendre ?

Mais nous ne la demandons pas pour 2017, cela peut être programmé pour plus tard. Par contre, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'une fusion Agirc/Arrco, si cela ne pénalise pas les cotisants. On peut aussi regarder les questions de revalorisation.

Bref, vous proposez une réforme paramétrique, non structurelle. Dans deux ans, il faudra recommencer...

Oui, mais pendant ce temps-là le système existera et il faut prendre les bonnes décisions pour que la croissance reparte.

Viendra ensuite la renégociation de la convention d'assurance-chômage. Le gouvernement veut que vous réduisiez le déficit...

Si le gouvernement estime que c'est en faisant des économies sur le dos des chômeurs qu'on fera repartir la croissance... La dégressivité des allocations, par exemple, a été testée en 1993. Cela n'a pas relancé l'emploi et on a vite abandonné ce système. Par contre, cela ne me choque pas de renforcer le contrôle des demandeurs d'emploi dans une logique de

droits et devoirs. Comme ça, certains seront surpris de voir qu'il n'y pas autant d'abus qu'on le dit.

Irez-vous à la grande conférence sociale organisée fin octobre ?

Rien n'est moins sûr. Pour quoi faire ? Nous ne sommes pas chargés de la politique de communication gouvernementale. ■



Les classes moyennes sont trop ponctionnées. Mais la baisse d'impôts annoncée n'est pas la priorité, surtout qu'on ne sait pas comment elle sera financée



Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, mardi à Paris.
SÉBASTIEN SCRIBANO / LE FIGARO



De quoi rêve encore le Medef ?

A partir de ce mercredi se déroule l'université du Medef. Après le CICE et le pacte de responsabilité, ses membres rêvent d'un nouveau joli cadeau: une "simplification" du code du travail qui leur permettrait par exemple de négocier directement avec leurs salariés dans leurs entreprises. A l'étranger, certains s'y sont déjà essayés...



A défaut de leur offrir des emplois ou des postes d'apprentissage en nombre suffisant, les dirigeants du syndicat patronal veulent convaincre les jeunes et leurs parents qu'il faut « simplifier » un code du travail trop favorable aux insiders.

Les entreprises sont loin d'avoir créé ce million d'emplois promis fin 2013 par le Medef, mais Pierre Gattaz, son tenace président, ne lâche donc pas l'affaire. Convoquée pour célébrer « une formidable jeunesse » dramatiquement sous-employée en France et en Europe, l'université d'été du syndicat des patrons se posera à Jouy-en-Josas de graves questions : « Les jeunes sont-ils prêts à accepter un déclassement pour mieux rebondir ? », « Comment faire sauter les verrous ? », « La flexibilité est-elle la panacée ? » Des débats qui culmineront jeudi sur le thème « Esprit d'entreprise es-tu là ? » au cours duquel jouteront Matthew Hancock le ministre britannique de la Réforme... et Emmanuel Macron notre ministre de l'Economie. Voilà qui promet.

Sur le fond, après avoir obtenu 40 milliards de baisses de charges via le CICE et le pacte de responsabilité — un bol d'air qui a déjà fait remonter leurs marges de deux points —, les chefs d'entreprise caressent un nouvel espoir : obtenir de Bercy et de la rue de Grenelle une « simplification » donc du code du travail qui leur permettrait notamment de négocier directement avec leurs salariés dans leurs entreprises, sans être « corsetés » par des accords nationaux ou de lourds engagements de branche. Un sujet sur lequel Pierre Gattaz a déjà l'oreille de Manuel Valls. Dans une tribune publiée hier dans les Echos, le Premier ministre a en effet affirmé attendre beaucoup des propositions « audacieuses » que lui remettra sous peu Jean-Denis Combexelle, ancien directeur général du Travail. Notamment celles dont « l'objectif » consiste à « laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux ».

Du nirvana entrepreneurial à l'enfer syndical...

Pour les salariés, de quoi s'agit-il concrètement ? Une étude très complète, intitulée « Dynamiser massivement le marché du travail en France pour créer des emplois » publiée en 2014 par le

cabinet McKinsey & Company, révèle sans fard l'objectif premier de toute « décentralisation » du dialogue social : doter les entreprises d'un levier puissant (la négociation de terrain) leur permettant d'éviter tout « dérapage » salarial.

Ces auteurs citent donc en exemple l'Europe du Nord et le Danemark tout particulièrement, qui ont adopté il y a vingt ans ce type de réforme. Ainsi au début des années 90, au royaume de la social-démocratie viking, de puissants syndicats négociaient annuellement de façon centralisée pour 75% d'adhérents salariés. Dix ans plus tard, après l'adoption d'un dispositif « plus souple » fixant les salaires au niveau local, 85% des contrats de travail danois sont régis par des négociations annuelles individualisées, encadrées par des seuils minimum d'augmentation. Résultat ? La dispersion des rémunérations a augmenté tout particulièrement aux échelons élevés et intermédiaires des entreprises. Quand dans le même temps, en dépit d'un fort recul du chômage, le salaire réel moyen danois ne s'est élevé entre 1993 et 2001 que d'un modeste 1,9%... Un nirvana entrepreneurial qui se traduisait rapidement en sanction pour les syndicats. En 2013, leur représentativité s'est effritée à 66% de salariés adhérents. Sachant qu'en France, le taux de syndicalisation plafonne selon l'OCDE à 7%, on a du souci à se faire rue de Belleville, porte de Montreuil et avenue du Maine...



A la veille de sa visite au Medef, Manuel Valls veut rassurer les patrons

Il y a un an, lors de la précédente édition de l'université d'été du Medef, le premier ministre, Manuel Valls, en lançant son fameux « moi, j'aime l'entreprise », avait déclenché les vivats de l'assistance. Sa déclaration d'amour, assortie de preuves sonnantes et trébuchantes, ne lui a pas suffi à conquérir le cœur du patronat, qui en demande toujours plus. Ce n'est pas faute de multiplier les gages mais le gouvernement a beau faire, il ne parvient pas à lever toutes les suspicions que nourrissent les chefs d'entreprise à son encontre.

A défaut de se produire une nouvelle fois sous le grand chapiteau de Jouy-en-Josas (Yvelines), où est organisé chaque année le campus patronal, c'est dans Les Echos du mardi 25 août que M. Valls délivre un message destiné à rassurer ceux qui s'inquiètent d'une éventuelle réorientation des 19 milliards d'euros d'aides promis aux entreprises pour 2016 et 2017. « A travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause, écrit le premier ministre. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance. »

Lire aussi : Les patrons restent sur le qui-vive

« Le PS propose, le gouvernement dispose »

Un message qui s'adresse tout autant aux chefs d'entreprise qu'aux socialistes, dont l'université d'été commence vendredi à La Rochelle. Fin juillet, en effet, le bureau national du PS adoptait un document, rédigé par le député aubryste des Hauts-de-Seine Jean-Marc Germain, prônant une inflexion de la ligne économique du gouvernement. Le texte proposait, dans la perspective de l'élaboration de la prochaine loi de finances, de réorienter une partie des efforts du pacte de responsabilité en faveur des ménages et des collectivités locales. Le premier ministre, une nouvelle fois, réaffirme qu'il n'en est pas question : « Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre », persiste-t-il.

Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, semble en avoir pris son parti. « Le PS propose, le gouvernement dispose », résume-t-il, rappelant qu'« il n'y a pas de liaison organique entre le PS et le gouvernement ». Selon lui, « les inquiétudes du patronat sont surjouées ». « Le Medef représente plus un lobby de l'entreprise qu'un syndicalisme entrepreneurial et il fonctionne comme tel. Pour lui, ce n'est jamais assez et ce n'est jamais stable », considère-t-il.

Le « jeu de rôle » de Pierre Gattaz

Du côté du gouvernement, néanmoins, certains reconnaissent que les positionnements internes au PS et les difficultés du gouvernement à rassembler une majorité sur ces projets – comme cela s'est produit sur la « loi Macron » – « peuvent troubler la cohérence du discours gouvernemental ». « Ceci ne doit pas dissimuler qu'on a un Medef qui n'a pas su prendre le virage, qui reste dans une forme de poujadisme, qui trouve toujours des « irritants », selon son expression, et qui n'a ni la capacité ni le courage de « toper là ». Le Medef n'est pas acteur de la confiance nécessaire », analyse un poids lourd du gouvernement.

Dans les sphères gouvernementales, on pointe la contradiction du côté patronal et le « jeu de rôle », du président du Medef, Pierre Gattaz : « D'un côté, il ne cesse de se plaindre qu'on n'aille pas assez loin et, de l'autre, il s'inquiète qu'on ne respecte pas nos engagements. » Le gouvernement n'est pas loin de mettre cette « instabilité » de la position du Medef sur le compte de ses difficultés à arbitrer entre ses composantes. Ainsi, sans remettre en cause l'« ampleur » du pacte de responsabilité, comme le réaffirme M. Valls dans sa tribune, la distribution des aides à venir reste en débat. Et, sur ce point, entre la CGPME qui plaide pour une baisse immédiate de l'impôt sur les sociétés (IS) et l'Association française des entreprises privées (AFEP), qui privilégie la fin de la surcotisation de l'IS à laquelle sont soumises les entreprises réalisant un

chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, les positions sont divergentes.

Lire aussi : Fiscalité: le coup de colère du Medef

Si des aménagements sont toujours possibles, afin de mieux cibler les aides, le gouvernement, en revanche, réaffirme qu'il n'est pas question de durcir les conditions du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ou du pacte de responsabilité. « On ne l'a pas fait pour faire plaisir au patronat ou au Medef, mais parce que c'est le bon dispositif, pour des raisons pragmatiques, parce que l'économie française souffre d'un problème de compétitivité. Des dispositifs conditionnés, ça crée toujours un sentiment d'incertitude. Ce n'est vraiment pas à l'ordre du jour », assure un responsable gouvernemental.

Le gouvernement entend prouver au patronat que, depuis un an, les engagements qu'il avait pris ont été respectés, tant en ce qui concerne le pacte de responsabilité qu'en matière de non-rétroactivité fiscale. « Chacun doit tenir ses engagements. Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs », leur écrit M. Valls. Qui, en guise d'assurance, indique attendre « beaucoup » des propositions que doit lui remettre, en septembre, Jean-Denis Combrexelle, le président de la commission installée en mai par le premier ministre et chargée de s'attaquer aux « rigidités du code du travail ». Une nouvelle preuve, s'il en fallait.



CFDT. Laurent Berger en appelle au « dialogue social », mais écarte la mobilisation

Laurent Berger (CFDT) invité de France Inter ce matin, le numéro un de la CFDT persiste à défendre le Pacte de responsabilité, malgré l'absence d'effet avéré sur le chômage.



Rentrée médiatique pour Laurent Berger, invité mardi matin sur France Inter. Un numéro un de la CFDT qui, après comme avant les congés, et en dépit d'indicateurs économiques et sociaux ne plaidant pas spécialement en faveur de la politique gouvernementale, persiste dans sa position d'accompagnement des « réformes » mises en œuvre par l'équipe Valls. Moyennant, tout au plus, des remontrances adressées à un patronat qui ne serait pas beau joueur. Ainsi sur le Pacte de responsabilité, pilier de la politique économique de Hollande et Valls, pactole de 40 milliards d'euros de baisses de cotisations sociales et d'impôts accordé aux entreprises d'ici 2017, censé leur permettre de retrouver compétitivité et de créer des emplois. Laurent Berger constate que des branches bénéficiaires de ces aides publiques « ont tenu des engagements en terme d'embauches », mais « d'autres » pas. Une évaluation du dispositif doit être faite officiellement, il faudra alors « réorienter si besoin » cette manne vers les secteurs qui « ont joué le jeu ». Et le syndicaliste cédétiste d'appuyer Manuels Valls qui, dans une tribune parue dans Les Echos ce matin, va demander aux entreprises de « tenir » leurs engagements. Quid des 23 milliards d'euros du Pacte qui auront déjà été distribués à la fin 2015, pour une part, donc, sans effet avéré sur l'emploi ? Le dirigeant de la CFDT, qui a validé le Pacte, dans un texte commun avec le Medef en 2014, n'y voit toujours rien à redire, dans son principe : « il faut continuer de le faire car c'est l'investissement qui créera l'emploi de demain », reprend-t-il. Manuel Valls, dans Les Echos, proclame, sans en faire la démonstration –et pour cause, au vu des derniers chiffres du chômage !- : « Et c'est bon pour l'emploi ! » Et le Premier ministre d'annoncer, malgré la montée des critiques, y compris dans sa majorité : « A travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause ». Deuxième dossier chaud abordé : le droit du travail. Un sujet relancé par le livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen paru avant l'été, et, surtout, par le gouvernement, qui a commandé à l'ancien directeur du travail, Jean-Denis Combrexelle, un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs (d'entreprise ou de branche). « Le débat » qui « consiste à dire plus de pages du code du travail ou moins de pages du code du travail, c'est un faux débat », juge Laurent Berger. Il n'en reprend pas moins le crédo dominant, scandé par les forces libérales qui remettent en cause le code : « les choses sont trop complexes pour un salarié qui ne connaît pas l'entièreté de ses droits ». Sur ce chapitre, Berger estime que « le vrai sujet », « c'est le dialogue social », « la façon dont, dans les entreprises, on fait de la régulation » pour « trouver les meilleures voies du progrès social et de la compétitivité pour les entreprises ». Selon lui, Renault et les chantiers navals STX fourniraient de bons exemples d'entreprises « où, par le dialogue social, on fait que les gens maintiennent des

protections, voire les augmentent, et en même temps on fait que l'entreprise soit compétitive ». « Discuter, ce n'est pas trahir », martèle-t-il. Mais que peut le dialogue sans le rapport de forces et la mobilisation ? La question ne lui est pas directement posée. Laurent Berger confirme cependant que sa centrale ne participera pas aux journées d'action proposées par la CGT, avec la FSU et solidaires, le 23 septembre pour la défense des libertés syndicales, le 8 octobre pour la hausse des salaires. Interrogé sur la revendication d'une augmentation du smic, il ne la reprendra pas. De même qu'il ne soutient pas l'idée d'une nouvelle réduction du temps de travail (à 32 h, prône la CGT, afin de créer des emplois), la CFDT préparant sur ce sujet, dit-il, des propositions de « banque du temps », de droit à des pauses pendant sa vie professionnelle. Enfin, à propos de la loi Macron étendant le travail du dimanche, Laurent Berger réaffirme la position « pas d'ouverture sans accord qui fixe les contreparties ». Il dénonce toutefois, au vu des décrets récemment parus, des « abus » dans la délimitation des « zones touristiques internationales », qui n'ont parfois rien de touristique, comme Beaugrenelle à Paris-15ème. Au passage, il se démarque de l'intersyndicale (CGT, CFDT, Unsa, Sud, CGC) du commerce parisien, le Clic-P, fer de lance de la bataille contre l'ouverture le dimanche, en contestant aux militants cédétistes le droit de parler sous leur étiquette.



Manuel Valls veut poursuivre la réforme du marché du travail

« À nous de montrer que le mouvement de réformes ne faiblit pas », écrit Manuel Valls à propos notamment de la réforme du marché du travail.

C'est l'heure des avertissements de rentrée. Ni remise en question ni ralentissement dans la conduite de la politique économique. Le premier ministre défend la cohérence de son action dans une tribune publiée dans le quotidien *Les Échos*, mardi 25 août, à la veille des universités d'été respectives du Medef (26 et 27 août à Jouy-en-Josas, dans les Yvelines) et du Parti socialiste (28, 29 et 30 août à La Rochelle).

Malgré une croissance nulle au deuxième trimestre et une absence de résultats sur le front de la lutte contre le chômage, Manuel Valls estime que la trajectoire de l'exécutif est la bonne. « Nous devons poursuivre nos réformes. Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre », affirme-t-il.

« Des valeurs – travail, émancipation, égalité, protection –, des objectifs – croissance, emploi, baisse de la fiscalité – et le devoir de réformer : telle est notre politique économique », argumente le chef du gouvernement.

Poursuite du chantier de la « flexisécurité à la française »

Le premier ministre s'attarde en particulier sur « la question du marché du travail ». À ce propos, écrit-il, « Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, dans leur ouvrage *Le Travail et la Loi*, ouvrent un débat à mes yeux essentiel : nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe ».

> À lire aussi : Robert Badinter plaide pour une refonte complète du droit du travail

Rappelant les mesures déjà prises en matière d'accords sur les salaires et le temps de travail, les décisions des prud'hommes, les procédures de licenciement collectif ou la formation professionnelle, Manuel Valls estime qu'il faut aller encore plus loin.

« À nous de montrer que le mouvement de réformes ne faiblit pas », affirme le chef du gouvernement. Outre le projet de budget pour 2016 et un projet de loi sur le numérique, il insiste en particulier sur le chantier d'un « modèle de 'flexisécurité' à la française ».

« J'attends ainsi beaucoup des propositions audacieuses que me remettra Jean-Denis Combrexelle (NDLR, ce conseiller d'État est chargé de plancher sur l'articulation entre loi et accords collectifs). L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux », explique Manuel Valls.

> À lire aussi : Faut-il vraiment renforcer le dialogue social en entreprise ?

Opposition du gouvernement au « contrat de travail unique »

Décryptage de Jean-Marie Le Guen : le but du gouvernement avec la réforme du marché du travail est de « rendre plus simple, plus lisible, plus transparent, de façon à restaurer la confiance qui doit exister entre les salariés et l'entreprise », a déclaré le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement sur France Info.

En revanche, « le contrat unique est quelque chose qui est avancé assez régulièrement, mais quand on regarde de près au plan juridique, social, politique, économique comment ça marche, on s'aperçoit que cela ne marche pas », a jugé Jean-Marie Le Guen, membre du Pôle des réformateurs à l'aile droite du PS. Le contrat de travail unique est, a-t-il insisté, « un très beau slogan, mais c'est difficile à mettre en pratique sauf à rompre avec un certain nombre de traditions avec lesquelles il n'est pas opportun de rompre ».

> À lire aussi : Les propositions chocs du Cercle des économistes

Pas de remise en question du pacte de responsabilité

Avec sa tribune aux « Échos », le premier ministre a voulu rassurer les patrons. « À travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance », assure Manuel Valls. Mais pour appeler aussitôt le patronat à « tenir ses engagements ». En avril 2015, le chef du gouvernement avait accusé les patrons de ne pas jouer le jeu sur les contreparties aux 40 milliards d'euros d'aides (réductions d'impôts, de cotisations sociales). « Le compte n'y est pas », avait-il alors déclaré.

Les socialistes auront compris dans la tribune de Manuel Valls qu'un meilleur ciblage des dispositifs d'intervention pour les entreprises – prévu par la motion majoritaire de Jean-Christophe Cambadélis au congrès du PS en juin – ne semble plus à l'ordre du jour.
Corinne Laurent



La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? - France Stratégie

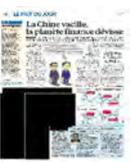
France Stratégie - Dans les pays de l'Union européenne, on observe une nette augmentation de la part des emplois les plus qualifiés mais une croissance faible de celle des moins qualifiés. La baisse des effectifs situés au milieu de l'échelle des qualifications reste limitée avant 2008, mais s'est accentuée depuis la crise. Aux États-Unis comme en Europe, les crises économiques, la montée du chômage et la précarité semblent avoir remis en cause le processus d'homogénéisation sociale qui avait caractérisé les Trente Glorieuses. Dans le champ du travail, la concurrence mondiale et la rapidité du changement technologique entraînent la mise en concurrence de la main-d'oeuvre et accélère l'obsolescence des compétences. Ces évolutions peuvent conduire à une polarisation de l'emploi aux deux extrémités de l'échelle des qualifications : les emplois les plus qualifiés augmentent ; les emplois les moins qualifiés sont en hausse ou stagnent ; les postes moyennement qualifiés déclinent. Ce phénomène a d'abord été identifié aux États-Unis dans les années 1980, puis en Europe dix ans plus tard. Pourtant, l'ampleur, la nature et la pérennité du processus ne font pas consensus. Leur évaluation dépend en effet de la méthode retenue pour mesurer la structure des qualifications. En retenant comme mesure le niveau de rémunération des métiers ou la catégorie socioprofessionnelle, la polarisation est avérée sur longue période aux États-Unis mais apparaît moins évidente en Europe. Dans les pays de l'Union européenne, l'élévation de la part des plus qualifiés est très nette mais celle des moins qualifiés croît faiblement, voire se réduit dans certains pays, à l'instar de la France. Limitée avant 2008 dans la plupart des pays européens, la baisse du nombre d'emplois moyennement qualifiés s'est néanmoins considérablement accentuée depuis la crise, du fait des destructions d'emplois dans l'industrie et la construction. Plusieurs facteurs explicatifs rendent compte de ce phénomène et des différences d'évolution de part et d'autre de l'Atlantique. - Le changement technologique entraîne une hausse des effectifs les plus qualifiés mais détruit les tâches routinières, qu'elles soient manuelles ou cognitives. - L'automatisation des tâches et la standardisation des processus qui en résulte renforcent le potentiel délocalisable des métiers peu ou moyennement qualifiés - Une plus grande dérégulation du marché du travail (pays anglo-saxons, réformes Hartz en Allemagne) et/ou un salaire minimum en décroissance (États-Unis) comme les politiques d'allègement des charges sociales sur les bas salaires contribuent à la polarisation, en augmentant notamment les effectifs situés au bas de l'échelle des qualifications. En revanche, en France et en Allemagne le poids des partenaires sociaux a permis de maintenir les salaires au milieu de la distribution. - Certains changements sociodémographiques expliquent également la polarisation. L'augmentation continue du niveau d'éducation des populations conduit notamment à une surqualification des individus en emploi, une tendance accentuée par le niveau du chômage qui inclinerait les recruteurs à embaucher des personnes plus diplômées que ne le requièrent les postes. Simultanément, l'augmentation des emplois dans les services à la personne (mal rémunérés parce qu'occupés majoritairement par des femmes et des migrants) explique la montée des effectifs des moins qualifiés. Deux scénarios se profilent. Certains anticipent avec le « second machine age » la disparition accélérée de tâches routinières, qui toucherait l'ensemble des qualifications. D'autres voient dans la révolution des services numériques une occasion pour les qualifications moyennes d'associer à leurs compétences une plus grande technicité et une relation client que les machines ne pourront pas reproduire.



Politique sociale

Manuel Valls annonce la poursuite des réformes sociales

Dans une tribune publiée dans *Les Échos* (25-8), le Premier ministre a réaffirmé vouloir plus loin dans la réforme du marché du travail. Il a indiqué que la rentrée serait « marquée par de grands chantiers de réformes » avec trois objectifs : « croissance, emploi, baisse de la fiscalité ». Ainsi, « à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause », a-t-il affirmé, soulignant que « les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance ». « Mais je l'ai dit au patronat : chacun doit tenir ses engagements. Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs. » Le Premier ministre a aussi rappelé que la rentrée serait marquée par un projet de loi sur le numérique et qu'une seconde loi « Croissance » était prévue en 2016. Enfin « troisième grand chantier : continuer de bâtir notre modèle de "flexisécurité" à la française. Pour cela, il faut faire confiance au dialogue social à tous les niveaux, et notamment dans l'entreprise. J'attends ainsi beaucoup des propositions audacieuses que me remettra Jean-Denis Combexelle », en faisant référence à la mission qu'il a confiée à l'ancien directeur du Travail sur l'articulation loi/accords collectifs. Par ailleurs, Manuel Valls a estimé que dans leur ouvrage « *Le Travail et la Loi* », Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen avaient ouvert « un débat essentiel : nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe ». Enfin, Manuel Valls a aussi confirmé que les ménages bénéficieraient d'une nouvelle mesure de baisse d'impôts l'année prochaine, ajoutant que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu « entrera en vigueur » en 2018.



Le 15 septembre 2008, déjà...

C'ÉTAIT AUSSI UN LUNDI mais de septembre. Le 15 de l'année 2008 très exactement. Les vacances n'étaient déjà plus qu'un lointain souvenir. Tant mieux, elles n'avaient pas été très bonnes pour tout le monde. A commencer par les employés de Lehman Brothers, la banque d'affaires internationale qui, depuis plusieurs mois, entendaient parler en interne de l'endettement faramineux de leur maison mère qui aurait été caché aux autorités publiques.

Ce fameux 15 septembre 2008 donc, le scandale finit par éclater, dans un contexte économique très tendu. Car, depuis près d'un an déjà, la crise des subprimes — des prêts hypothécaires à haut risque dans le secteur de l'immobilier, dans lesquels Lehman Brothers a pris de nombreuses positions — malmène l'économie américaine. Comme une

étincelle mettant le feu aux poudres, la faillite de Lehman Brothers provoque un énorme krach boursier, plongeant en quelques semaines l'économie mondiale dans une récession sans précédent. De nombreux signaux d'alarme avaient pourtant retenti. Dès 2007, les banques du monde entier avaient dû passer chaque trimestre dans leurs comptes les dépréciations de la valeur de leurs actifs liées à ces fameux subprimes.

Plans de sauvetage

Début 2009, de nombreuses banques déclarent les unes après les autres des pertes abyssales, qui atteignent bientôt les 500 Mds\$ (430 Mds€), pour 300 Mds\$ (260 Mds€) de recapitalisation. Une vague de nationalisations est lancée au Royaume-Uni, en Belgique et aux Etats-Unis. Ainsi que des plans de sauvetage XXL. Aux

Etats-Unis, le plan Paulson prévoit ainsi que l'État américain rachètera 700 Mds\$ (600 Mds€) d'actifs à risque. En Europe, les différents plans nationaux se chiffrent, eux, à 1 700 Mds€.

La crise de 2008 signe un avant et un après. En 2013, le think tank France Stratégie, sorte de boîte à idées rattachée au Premier ministre, estime dans un rapport que « le choc de 2008 a précipité le basculement d'un monde à l'autre » : si, entre 2007 et 2013, le PIB par tête a bondi de plus de 60 % en Chine et de plus d'un tiers en Inde, il a en revanche chuté dans la plupart des économies avancées. Aujourd'hui, c'est justement parce que Chine et Inde sont devenues des géants économiques que la crise qui les agite se répercute à ce point sur le monde entier.

ERWAN BENEZET





"Depuis l'élection de Hollande, la France s'est réformée comme jamais"

Actualité Politique Propos recueillis par Corinne Lhaïk, publié le 25/08/2015 à 17:07, mis à jour à 17:10



François Hollande a préfacé le livre *Le Moteur du changement: la démocratie sociale qui fait l'éloge de sa méthode*. Interview de l'un des auteurs, Jacky Bontems.

Dans leur livre *Le Moteur du changement: la démocratie sociale*, Jacky Bontems* et Aude de Castet, en collaboration avec Michel Noblecourt, (ed. Lignes de repères-Fondation Jean Jaurès), retracent l'histoire du dialogue social en France et font l'éloge de François Hollande, ce président qui affirme que la négociation entre partenaires sociaux est la seule (bonne) manière de réformer.

Pourquoi le président de la République a-t-il accepté de préfacer votre livre ?

Parce qu'il comble un manque, en mettant à jour l'originalité d'une démarche qui a finalement été assez peu analysée, en détaillant les résultats obtenus depuis le début du quinquennat et la méthode qui les fonde. En trois ans, la France s'est réformée comme jamais. Tous les sujets ayant trait à l'emploi et au travail ont été revus, revisités, refondés en profondeur avec cette caractéristique socialiste, voulue par le président, d'allier progrès, justice et pragmatisme pour ne laisser personne au bord de la route.

Pourtant sa méthode est, sinon en échec, du moins en panne...

Ce n'est parce qu'il y a eu un échec [celui de la négociation sur le dialogue social dans l'entreprise] qu'il faut condamner la méthode. Dans la vie sociale comme dans la vie tout court, toute négociation peut ne pas aboutir, puisque chaque protagoniste part de points de vue différents. Il est possible que la négociation sur le dialogue social ait échoué car elle était trop ambitieuse. Mais l'Etat a repris la main et fait voter une loi sur le sujet. Il faut insister sur cette réalité: depuis le début du quinquennat, les résultats positifs l'emportent largement.



Jacky Bontems est l'un des auteurs du livre "Le moteur du changement : la démocratie sociale!"

photo personnelle

Quels sont-ils ?

Plusieurs accords majeurs ont été signés entre les partenaires sociaux : modernisation de l'emploi, qualité de vie au travail, formation professionnelle, par exemple. Avec des avancées réelles pour les salariés: réglementation accrue du temps partiel, généralisation de la complémentaire santé, taxation des contrats de courte durée, présence de salariés dans les conseils d'administration des entreprises, etc.

L'Etat n'est-il pas trop présent dans la relation patronat-syndicats ?

Le dialogue social à la française n'est pas chimiquement pur comme en Allemagne: il inclut l'intervention de l'Etat, non plus jupitérien, mais comme "chef d'orchestre" des différents acteurs sociaux et économiques: c'est notre spécificité.

Mais n'est-ce pas lui qui dicte son agenda ?

C'est un risque: que les élites politiques et économiques nous demandent de faire ce qu'eux-mêmes ne parviennent pas à réaliser. L'Etat doit se garder de nous donner injonction sur injonction. D'autant qu'il a tendance à lancer de nouvelles initiatives sans évaluer le résultat des politiques déjà en oeuvre. On mesure le décalage entre le temps du politique et le temps du social. Les partenaires sociaux doivent suivre leur propre rythme.

Justement, ils ne sont pas en super-forme...

D'abord, il ne faut pas oublier que le contexte économique, très dégradé depuis le début de la crise, rend les accords beaucoup plus difficiles. Ensuite, pour négocier il faut être deux. Dans le livre, nous nous interrogeons sur les véritables intentions du patronat : il manifeste un certain désintérêt pour la négociation nationale, à se demander s'il n'attend pas 2017 et un changement de majorité pour faire passer ses revendications. Ajoutons que beaucoup de patrons sont désormais sensibles aux thèses du Front national.

Et les syndicats de salariés ?

La seule nouveauté de ces dix dernières années, c'est la fragilisation de la CGT. C'est vrai qu'elle handicape le syndicalisme.

La loi Macron n'est-elle pas une entorse à la méthode du président ?

On aurait pu souhaiter une concertation ou une négociation sur certains sujets, comme sur le plafonnement des indemnités prud'homales.

En quoi votre livre contribue-t-il à nourrir les réflexions du futur candidat Hollande ?

Le livre explore les nouvelles formes d'emploi comme le portage salarial, l'auto-entrepreneuriat et les réponses à y apporter. Nous mettons l'accent sur la nouvelle étape à franchir dans la sécurisation des parcours professionnels avec le compte personnel d'activité (CPA), annoncé par le président et proposons une autre vision de l'entreprise. Voilà de quoi alimenter le programme du candidat, en supposant que François Hollande le soit. En tout cas, nous le souhaitons !

*Jacky Bontems, ex-numéro 2 de la CFDT, est président du groupe de réflexion Réseau 812 et chargé de mission à **France stratégie**; Aude de Castet est vice-présidente de Réseau 812 et directrice de la communication de l'Institut de l'entreprise; Michel Noblecourt est éditorialiste au Monde.



Valls réaffirme les trois priorités du gouvernement

Le gouvernement français va poursuivre sur la voie des réformes afin de "débloquer" une croissance encore "trop faible" en réduisant, notamment, la pression fiscale et en allant plus loin dans la refonte du marché du travail. C'est ce qu'affirme Manuel Valls dans une tribune parue, mardi 25 août, dans Les Echos, à l'approche de l'université d'été du Medef, puis de celle du Parti socialiste.

"Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre", prévient-il à quelques semaines de la présentation du projet de budget 2016. Francetv info revient sur les trois priorités du Premier ministre.

Maintenir le soutien aux entreprises

Manuel Valls réaffirme que "l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause" dans le pacte de responsabilité, qu'une partie du PS souhaite réajuster. Selon lui, "les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance".

"Mais je l'ai dit au patronat : chacun doit tenir ses engagements [en matière d'embauches]. Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs", martèle le Premier ministre, qui a déjà lancé cet avertissement à plusieurs reprises.

Baisser les impôts pour les classes moyennes

Manuel Valls confirme une nouvelle mesure de baisse d'impôts pour les classes moyennes dans le projet de loi de finances pour 2016, comme annoncé la semaine dernière par François Hollande.

"Ces trois années de baisse consécutives allègent l'impôt des classes moyennes et populaires. L'impôt sur le revenu sera aussi modernisé grâce à la mise en œuvre du prélèvement à la source, qui entrera en vigueur en 2018", écrit-il dans cette tribune.

Assouplir le marché du travail

Le Premier ministre affirme sa volonté, dans le sillage de la loi Macron, de "lever les blocages" et de réduire "des réglementations excessives ou trop complexes", grâce, notamment, à une seconde loi de croissance en 2016 et au projet de loi sur le numérique.

S'agissant de la réforme du travail, il souhaite "repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe". Il insiste également sur la "flexisécurité" à la française et explique attendre beaucoup des "propositions audacieuses" que doit lui remettre, en septembre, l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combexelle, sur les accords d'entreprises et de branches.



Les débats autour du pacte de responsabilité et du marché du travail animent la rentrée, alors que l'université d'été du Medef débute aujourd'hui

Les débats autour du pacte de responsabilité et du marché du travail promettent d'animer la rentrée politique et économique, et notamment l'université d'été du Medef qui débute cet après-midi à Jouy-en-Josas.

Alors que le Premier ministre Manuel VALLS a souligné hier dans une tribune aux "Echos" (cf. CE d'hier, 25/08/2015), qu' "à travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause", le président du Medef Pierre GATTAZ, appelle aujourd'hui le gouvernement, dans un entretien à "l'Opinion", à "sanctuariser le pacte de responsabilité et à aller plus loin en transformant dès 2016, le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de charges". S'il se dit, à propos du pacte, "rassuré par la tribune de Manuel VALLS mais aussi par les dernières déclarations de François HOLLANDE, de Michel SAPIN ou encore d'Emmanuel MACRON", il fait part de sa vigilance. Le président du Medef rappelle qu' "à ce jour, seule la première partie a été validée. Et que pour la seconde, il va falloir un vote de l'Assemblée nationale". Selon lui, ce pacte est "un moyen pour faire progresser l'emploi". "Mais nous le disons depuis le début, il faut un temps entre son lancement et ses effets", répète-t-il, estimant qu' "il n'y aura pas de miracle".

Le député (PS) Christian PAUL, chef de file des "frondeurs socialistes" s'est dit hier "profondément inquiet" de la tribune de M. VALLS, estimant qu'elle est davantage "une lettre au patronat" qu'un texte "pour les Français et les socialistes". La porte-parole du PS Corinne NARASSIGUIN a, quant à elle, affirmé hier que les propositions du parti fin juillet sur le projet de budget 2016 "n'étaient en aucun cas un mandat impératif pour le gouvernement". Rappelons que le PS a adopté fin juillet un rapport dans lequel il prône, pour le budget 2016, une "mobilisation de 10 milliards d'euros en faveur de l'emploi", notamment à travers l'investissement dans les collectivités locales et des baisses d'impôts pour les ménages. Le Premier secrétaire du PS Jean-Christophe CAMBADELIS, interrogé par l'AFP, a salué pour sa part en réaction à cette tribune, "une déclaration satisfaisante du gouvernement qui est de continuer la baisse des impôts".

M. VALLS a aussi appelé dans sa tribune le patronat à "tenir ses engagements". Concernant les contreparties au pacte de responsabilité, M. GATTAZ affirme que "plus d'une vingtaine d'accords ont été signés", et parie sur "près de 25 accords signés" d'ici l'automne. Si dans certaines branches les accords n'ont toujours pas abouti, "c'est aussi parce que certains syndicats, comme la CGT ou FO, sont d'emblée hostiles au principe même du pacte", affirme-t-il. Le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) François ASSELIN, a quant à lui répondu hier vertement à M. VALLS, dans un communiqué. "A nous entrepreneurs d'assurer le



développement de nos entreprises. A vous, Monsieur le Premier ministre, et à votre gouvernement d'assumer les réformes structurelles tant attendues qui seules permettront de rendre factuel cet objectif", a-t-il affirmé.

Peu avant l'ouverture de l'université d'été de la CFDT, hier à Bierville, le secrétaire général de la centrale, M. Laurent BERGER, s'est quant à lui dit favorable au maintien du pacte de responsabilité. "Il faut continuer de le faire car c'est l'investissement qui créera l'emploi de demain" mais "il faut l'évaluer", a-t-il estimé sur France Inter. Le Premier ministre Manuel VALLS "a raison" de demander aux entreprises de tenir leurs engagements, a-t-il ajouté. M. BERGER a rappelé que des branches "ont tenu des engagements en termes d'embauches", notamment les assurances, mais "d'autres" pas. En fonction de l'"évaluation" qui sera faite par la commission de suivi, il faut "se dire où sont les secteurs prioritaires, ceux qui ont joué le jeu et ceux qui n'ont pas joué le jeu". "C'est dans ce cadre là qu'il faut évaluer et réorienter si besoin" les milliards restant à distribuer, a-t-il insisté.

Le secrétaire général de Force ouvrière (FO) Jean-Claude MAILLY affirme pour sa part dans une interview au "Figaro" aujourd'hui, que "si on veut de vraies contreparties" au pacte de responsabilité, "il faut cibler les aides (...) par exemple, vers l'équipement numérique des usines, vers les entreprises aux prises avec la concurrence internationale, vers les PME qui en ont besoin". "Or ce n'est pas du tout le cas", regrette-t-il.

La "flexisécurité" du marché du travail, attendue avec "impatience" par le Medef

Le Premier ministre Manuel VALLS appelait dans sa tribune, hier, à "continuer de bâtir notre modèle de flexisécurité à la française". Le président du Medef salue cette "volonté" et cet "appel à réformer", tout en espérant qu'il ne s'agisse "pas de vaines paroles". "Nous attendons cette flexisécurité avec impatience", affirme M. GATTAZ, selon lequel il existe "un consensus historique des économistes de gauche comme de droite pour que le social évolue dans notre pays".

A l'inverse, M. BERGER a considéré hier que "le débat", relancé en juin par le livre de MM. Robert BADINTER et Antoine LYON-CAEN (cf. CE du 17/06/2015)), "qui consiste à dire plus de pages du Code du travail ou moins de pages du Code du travail, c'est un faux débat". Pour le secrétaire général de la CFDT, "le vrai sujet que personne ne veut affronter", c'est "le dialogue social", "la façon dont dans les entreprises on fait de la régulation" pour "trouver les meilleures voies du progrès social et de la compétitivité pour les entreprises". Le dialogue social, "on peut largement en améliorer le cadre, surtout on peut en améliorer les acteurs", a estimé M. BERGER, regrettant "le jeu des postures". Il a également appelé le patronat à "faire le choix entre un dialogue social qu'il subit, qu'il estime contraignant" et un dialogue qui "permet de faire progresser les entreprises et donc tout le monde". "On verra ce qui sort de la mission confiée à M. COMBEXELLE", a-t-il ajouté.

M. Jean-Denis COMBEXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien directeur général du travail, s'est vu confier en avril dernier par le Premier ministre (cf. CE du 09/04/2015), une mission sur le renforcement de la place des accords d'entreprises dans le droit du travail. M. COMBEXELLE devrait présenter des propositions à la fin du mois de septembre, qui seront ensuite débattues avec les partenaires sociaux lors d'une nouvelle conférence sociale thématique.

La rentrée sociale sera marquée au plan politique par la nomination prochaine d'un nouveau ministre du Travail pour succéder à M. REBSAMEN, et fera donc figure de nouvel interlocuteur pour les partenaires sociaux. "Nous espérons que le prochain locataire de la rue de Grenelle connaîtra l'entreprise, l'économie de marché, la mondialisation...", espère M. GATTAZ.



Quant à la négociation qui va s'ouvrir entre les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco, le président du Medef assure préférer encore "ne pas avoir d'accord" plutôt que de consentir à "une augmentation substantielle des cotisations", laissant pour la première fois entrevoir la possibilité de faibles augmentations de cotisations.

M. GATTAZ devra également gérer la réforme de la représentativité patronale qui entraîne certaines tensions entre les organisations. Selon lui, les "enjeux sont importants car cela conditionne la capacité à négocier des accords sociaux. Et c'est du bon sens, mais une entreprise de 100 personnes ne peut pas peser autant qu'un chef d'entreprise sans salarié". "Le gouvernement nous a donnés jusqu'au 15 novembre pour trouver un compromis. J'espère que la cohérence l'emportera", affirme-t-il.

Par ailleurs, M. BERGER a assuré hier que la CFDT ne faisait plus partie du très actif et médiatique collectif Clic-P en guerre contre le travail du dimanche. "La CFDT n'est pas dans le collectif en question", même s'"il y a des personnes qui s'en réclament", a déclaré M. BERGER. Opposé à l'extension du travail de nuit et du dimanche, le Clic P (Comité de liaison intersyndical du commerce de Paris) a été créé début 2010 à l'initiative de plusieurs syndicats, dont la CGT, la CFDT, le Seci-Unsa et SUD. Il a mené une vingtaine de procès par an contre de nombreuses enseignes (Galeries Lafayette, Apple, Monoprix, Carrefour City et Sephora) et a souvent obtenu gain de cause.



Marché du travail: le gouvernement veut "restaurer la confiance" affirme Le Guen



Le gouvernement souhaite réformer le marché du travail pour "restaurer la confiance entre salariés et entreprises", a déclaré mardi le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen en revanche opposé au contrat de travail unique.

L'objectif du gouvernement est de "rendre plus simple, plus lisible, plus transparent (le code du travail), de façon à restaurer la confiance qui doit exister entre les salariés et l'entreprise", a déclaré M. Le Guen sur France Info.

Le secrétaire d'Etat a dit attendre des propositions "audacieuses" de la part de Jean-Denis Combexelle, chargé par Manuel Valls de remettre d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs.

En revanche, "le contrat unique est quelque chose qui est avancé assez régulièrement, mais quand on regarde de près au plan juridique, social, politique, économique comment ça marche, on s'aperçoit que cela ne marche pas", a estimé M. Le Guen.

Le contrat de travail unique est "un très beau slogan, mais c'est difficile à mettre en pratique sauf à rompre avec un certain nombre de traditions avec lesquelles il n'est pas opportun de rompre", a insisté M. Le Guen, membre des "réformateurs" du PS.

"Nous voulons continuer à réformer ce pays car le redressement dans la justice de ce pays nécessite encore d'autres réformes", a-t-il dit, citant notamment la baisse de l'impôt sur le revenu en 2015 et "sans doute en 2016" ainsi que "l'impôt à la source".



Code du travail: son épaisseur est un "faux débat" (Berger)

Paris, 25 août 2015 (AFP) -

Le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, a estimé mardi que l'épaisseur du code du travail était un "faux débat", le "vrai sujet" étant selon lui de développer la négociation dans les entreprises, l'un des prochains "chantiers" du Premier ministre.

"Le débat", relancé en juin par le livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, "qui consiste à dire plus de pages du code du travail ou moins de pages du code du travail, c'est un faux débat", a déclaré M. Berger sur France Inter.

"J'entends régulièrement du patronat dire +il faut réduire le code du travail+ et du côté de certaines organisations syndicales +le code du travail est la protection absolue+. Ca se saurait si c'était le cas", a-t-il poursuivi en soulignant que "les choses sont trop complexes pour un salarié qui ne connaît pas l'entièreté de ses droits".

Pour le secrétaire général de la CFDT, "le vrai sujet que personne ne veut affronter", c'est "le dialogue social", "la façon dont dans les entreprises on fait de la régulation" pour "trouver les meilleures voies du progrès social et de la compétitivité pour les entreprises".

"On verra ce qui sort de la mission confiée à M. (Jean-Denis) Combrexelle", a-t-il ajouté, en faisant référence aux travaux de l'ancien directeur du Travail sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs (d'entreprise ou de branche).

Dans une tribune publiée mardi dans les Echos, Manuel Valls a réitéré son souhait d'aller plus loin dans la réforme du marché du travail, l'un de ses prochains "grands chantiers de réforme".

Pour cela, il juge nécessaire de "repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe" et espère "des propositions audacieuses" de la mission Combrexelle.

L'"objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux", écrit le Premier ministre.

Le dialogue social, "on peut largement en améliorer le cadre, surtout on peut en améliorer les acteurs", a estimé Laurent Berger, regrettant "le jeu des postures".

Il a également appelé le patronat à "faire le choix entre un dialogue social qu'il subit, qu'il estime contraignant" et un dialogue qui "permet de faire progresser les entreprises et donc tout le monde".

Il a cité les exemples de Renault et des chantiers navals STX, "où, par le dialogue social, on fait que les gens maintiennent des protections, voire les augmentent, et en même temps on fait que l'entreprise soit compétitive."
shu/bow/tes

RENAULT | STX OFFSHORE & SHIPBUILDING

Afp le 25 août 15 à 09 53.



Hollande et Merkel déplorent la poursuite des combats en Ukraine

François Hollande et Angela Merkel ont déploré lundi à Berlin les violations du cessez-le-feu en Ukraine et demandé une nouvelle fois le respect plein et entier des accords de paix signés à Minsk en février.

La chancelière allemande et le président français se sont réunis à Berlin avec le président ukrainien Petro Porochenko, dont le pays célébrait ce lundi le 25^e anniversaire de son indépendance. "L'accord de cessez-le-feu n'a pas été pleinement respecté et cela signifie qu'il y a de plus en plus de victimes", a déclaré la chancelière lors d'une conférence de presse avec les deux présidents, qui devait être suivie d'un dîner de travail. "Tout doit être mis en oeuvre pour que le cessez-le-feu devienne une réalité. Ce qui veut dire que ce dont nous sommes convenus à Minsk doit être respecté", a insisté Angela Merkel. "L'objectif de cette réunion ce n'est pas de remettre Minsk en question, c'est que Minsk fonctionne." François Hollande lui a fait écho. "Nous n'avons qu'une seule règle, c'est le plein respect des accords de Minsk et c'est sur la base de Minsk que nous avons fait l'évaluation", a dit le président français. "Le cessez-le-feu n'est toujours pas pleinement respecté, il doit l'être." Angela Merkel a précisé qu'une réunion à quatre, avec le président russe Vladimir Poutine, pourrait être organisée prochainement si nécessaire. Plus de 6.500 personnes, dont des centaines de civils, ont été tuées dans le conflit qui oppose les forces ukrainiennes à des séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine. Les deux parties ont retiré une partie de leurs armes lourdes mais des incidents meurtriers surviennent encore quotidiennement. Des heurts ont opposé lundi les forces de police italiennes à plusieurs centaines de migrants, qui ont brièvement paralysé une grande artère de Milan pour protester contre leurs conditions de vie et les longs délais avant d'obtenir l'autorisation de chercher du travail. Scandant "Documents! Documents!", 300 migrants ont bloqué la circulation sur une voie d'accès au centre et la police anti-émeute a été mobilisée pour les repousser vers leur campement provisoire, situé à proximité. Plus de 100.000 migrants ont atteint l'Italie depuis le début de l'année par la mer, selon un décompte du ministère de l'Intérieur. Quatorze personnes soupçonnées de recruter pour le compte de Daech en Syrie et en Irak ont été arrêtées par les autorités espagnoles et marocaines, annonce mardi le ministère espagnol de l'Intérieur. Les interpellations, fruits d'une opération conjointe des services de sécurité espagnols et marocains, ont eu lieu dans la banlieue de Madrid et en divers points du Maroc. Le gouvernement français va poursuivre sur la voie des réformes afin de "débloquer" une croissance encore "trop faible" en réduisant notamment la pression fiscale et en allant plus loin dans la refonte du marché du travail, déclare Manuel Valls dans une tribune à paraître mardi dans Les Echos. A l'approche de l'université d'été du Medef, puis de celle du Parti socialiste, le Premier ministre réaffirme que "l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause" dans le Pacte de responsabilité, qu'une partie du PS veut réajuster. Dans un message au PS et à son aile gauche, il place son action sous le sceau du travail, de l'émancipation, de l'égalité et de la protection en défendant les efforts d'"assainissement" déjà consentis selon lui. "Nous devons donc poursuivre nos réformes. Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre", souligne le chef du gouvernement, en s'adressant aussi en termes voilés au Front national, "à ceux qui voudraient se barricader". Manuel Valls confirme une nouvelle mesure de baisse d'impôts pour les classes moyennes dans le projet de loi de finances pour 2016, comme annoncé la semaine dernière par François Hollande. "Ces trois années de baisse consécutives allègent l'impôt des classes moyennes et populaires. L'impôt sur le revenu sera aussi modernisé grâce à la mise en oeuvre du prélèvement à la source, qui entrera en vigueur en 2018", écrit-il dans cette tribune intitulée "Poursuivre nos réformes économiques pour affirmer nos valeurs". Le Premier ministre affirme sa volonté, dans le sillage de la loi Macron, de "lever les blocages" et de réduire "des réglementations excessives ou trop complexes", grâce notamment à une seconde loi croissance en 2016 et au projet de loi sur le numérique. S'agissant de la réforme du travail, il redit sa volonté de "repenser la façon d'élaborer

une réglementation du travail devenue trop complexe". Il insiste également sur la "flexisécurité" à la française et dit attendre beaucoup des "propositions audacieuses" que doit lui remettre en septembre l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combexelle sur les accords d'entreprises et de branches.



Valls promet d'« aller loin » dans les réformes

POLITIQUE Avant les universités d'été du Medef et du PS, le Premier ministre s'exprime dans une tribune aux « Echos ».

Manuel Valls fait sa rentrée médiatique. Avant l'université d'été du Medef, qui s'ouvre ce mercredi, puis celle du Parti socialiste, ce week-end à La Rochelle, le Premier ministre tente, dans une tribune aux « Echos », de donner de la cohérence et du sens à son action. Soucieux de rassurer les chefs d'entreprise, il promet notamment de maintenir « l'ampleur » des baisses de charge du pacte de responsabilité, qu'une partie du PS souhaite réorienter. Pas question de changer le cap de la

politique économique, même si les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. Pas question non plus de faiblir sur les réformes. Le chef du gouvernement promet notamment d'aller « plus loin ». Parmi les principaux chantiers, la réforme du marché du travail, où il espère parvenir à une « révolution tranquille ». Il demande à la mission Combrexelle sur la place des accords d'entreprise de lui faire des « propositions audacieuses ».

// PAGE 2 ET POINT DE VUE PAGE 7

LE POINT DE VUE

de Manuel Valls

« Croissance, emploi, impôts : nous devons poursuivre les réformes »

En France, la croissance repart (elle a augmenté de 0,7 % au premier semestre). Les entreprises créent à nouveau des emplois (27.000 sur la même période). C'est encourageant, mais c'est encore trop faible. En outre, les soubresauts financiers de ces derniers jours nous rappellent les aléas liés à la croissance mondiale. Nous devons donc poursuivre nos réformes. Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre.

Mais, une politique économique, c'est bien plus que des indicateurs. C'est avant tout un outil au service d'une vision de la société, de valeurs. J'en vois quatre, qui guident notre action.

D'abord, le travail, qui permet à chacun de trouver sa place. Promouvoir le travail, c'est encourager l'effort, l'initiative, la prise de risques. C'est reconnaître et respecter les indépendants, les salariés, les ouvriers, les techniciens, les fonctionnaires, mais aussi les jeunes et les chômeurs, qui ne deman-

dent qu'à travailler.

Deuxième valeur : l'émancipation des individus. Chacun doit pouvoir saisir les opportunités qui s'offrent, avancer dans la vie, se relever parfois, ne pas rester enfermé dans sa condition sociale et les préjugés. La société française, plus que d'autres, son école, son marché du travail, souffrent de ce déterminisme social qui brise tant d'espoirs. Peu importent les origines, le sexe ou encore le quartier, le village où l'on vit : chacun doit pouvoir réussir.

C'est pourquoi, la troisième valeur, c'est nécessairement l'égalité. L'égalité, ce n'est pas l'égalitarisme, le nivellement par le bas, comme le voudraient les caricatures véhiculées par certains ! L'égalité, c'est permettre à chacun d'avoir les mêmes chances. Nous devons agir davantage en amont des inégalités, c'est-à-dire investir dans l'éducation, la formation, tout ce qui permettra à chacun d'avoir toutes les cartes en main. Il faut lutter aussi contre l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine.

Enfin, quatrième valeur : la protection. Nous refusons de laisser les salariés seuls, livrés à eux-mêmes face à la loi du marché. On peut au demeurant protéger sans décourager l'effort, ni nuire à la compétitivité.

Ces valeurs – travail, émancipation, égalité, protection –, nous les traduisons en objectifs de politique économique.

Premier objectif : le retour de la croissance. Une société sans croissance est une société qui se fige. Car, sans croissance, pas d'embauches, ni de fruits supplémentaires à distribuer. Mais la croissance que nous voulons n'est pas celle d'hier. La croissance du XXI^e siècle doit être respectueuse des personnes et de l'environnement.

Deuxième objectif de notre politique économique : tout faire pour l'emploi, pour ceux qui cherchent leur premier poste, qui ont perdu leur emploi ou enchaînent les postes précaires. Il y a de nouvelles réponses à inventer. La révolution numérique, qui bouleverse le fonctionnement de nombreux secteurs – hôtels, transports –, illustre bien



ce besoin de nous adapter, de nous demander quel cadre juridique et quels droits nous pourrions garantir alors que le salariat reculerait devant des formes nouvelles d'activité – voire de multi-activité.

Enfin, troisième objectif : baisser la fiscalité. Notre pays a atteint des records dans ce domaine. Ce n'est pas sain. Les impôts sont trop souvent perçus comme une ponction injustifiée et non comme la nécessaire contribution aux charges communes. Une fiscalité et un coût du travail élevés, ce sont aussi des entreprises moins compétitives dans une économie mondialisée. Nous devons aujourd'hui inciter les talents à s'exprimer pleinement sur notre territoire.

Pour atteindre ces trois objectifs, il faut réformer, anticiper les changements en profondeur qui attendent notre pays. Le président de la République et mon gouvernement s'y emploient sans relâche. On a trop dit que la France était incapable de se réformer. Nous faisons la preuve du contraire.

Pour baisser la pression fiscale, il nous fallait maîtriser la dépense publique. C'est une question – disons-le pour ceux qui prétendraient le contraire – d'indépendance, donc de souveraineté. C'est un gage de sérieux, mais aussi de patriotisme. Nous avons donc, méthodiquement, réduit le déficit de 5,1 % du PIB en 2011 à 4 % en 2014. Les 50 milliards d'économies programmées de 2015 à 2017 – un objectif sans précédent – vont permettre de poursuivre la réduction des déficits sans renoncer à nos priorités : éducation, sécurité, emploi, culture. Pour cela, nous rationalisons l'action publique, par exemple en réformant notre organisation territoriale. Nous prenons aussi les mesures de justice qui s'imposent, en luttant notamment avec détermination contre la fraude fiscale.

Nous avons mis à profit cette maîtrise de la dépense publique pour faire baisser le coût du travail : 40 milliards d'euros, grâce au Cice et au pacte de responsabilité et de solidarité, ont été engagés pour soutenir la compétitivité de nos entreprises. Elles affichent déjà un rebond de leurs marges de près de deux points. C'est considérable. Et c'est bon pour l'emploi ! Pour autant, les clichés ont la vie dure : qui sait aujourd'hui que le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne ?

Dès que la dépense publique a été maîtrisée, nous avons également pu baisser l'impôt sur le revenu des Français, en septembre 2014 puis à nouveau cette année. Plus de 9 millions de foyers le constatent.

Notre économie est enfin entravée par des réglementations excessives ou trop complexes. Il faut simplifier, lever les blocages et libérer les potentiels de développement économique partout où c'est possible, permettre aux Français d'avancer, leur faire confiance. C'est le sens de la loi croissance, qui vient d'être promulguée : ouverture des commerces le dimanche, ouverture des lignes d'autocar, ouverture de l'accès aux

professions de notaire, d'huissier...

Débloquer la croissance, c'est également miser sur l'innovation, sur la recherche,

pour que l'industrie française ait toujours un temps d'avance. C'est l'objectif de la Banque publique d'investissement, qui apporte à nos entreprises les financements nécessaires. C'est aussi l'objectif du programme d'investissements d'avenir, qui finance des projets innovants sur tout le territoire, et du crédit d'impôt recherche, l'un des dispositifs fiscaux les plus avantageux au monde pour la R&D. Nous avons une expertise partout reconnue dans les domaines de l'agroalimentaire, du luxe ou encore de l'aéronautique – le succès de nos Airbus et Rafale le montre. Les exportations françaises ont augmenté de plus de 3 % au premier semestre. Face à la concurrence internationale, nous affirmons notre avantage.

Enfin, dans un pays qui connaît un chômage de masse depuis plus de trente ans, agir pour l'emploi, c'est se poser la question de la réforme du marché du travail. Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, dans leur ouvrage « Le Travail et la Loi », ouvrent un débat à mes yeux essentiel : nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe. D'ores et déjà, nous avons permis aux entreprises d'ajuster, par accord collectif, salaires et temps de travail quand elles traversent une période de difficultés, accéléré les déci-

« Nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe. »

sions des prud'hommes, réformé les procédures de licenciement collectif – elles sont aujourd'hui trois fois moins contestées qu'en 2013. Nous avons conforté les droits des salariés : je pense notamment à la réforme de la formation professionnelle ou à la mutuelle que toutes les entreprises devront fournir à leurs employés d'ici à 2016.

Ces mesures permettent de renforcer notre attractivité, pour que les entreprises étrangères investissent en France et créent des emplois. Notre pays bénéficie déjà d'une main-d'œuvre de qualité, d'infrastructures solides, d'une qualité de vie incontestable. A nous de montrer que le mouvement de réformes ne faiblira pas.

C'est dans cet état d'esprit que le gouvernement aborde cette rentrée. Elle sera marquée par de grands chantiers de réformes, avec toujours ces objectifs : croissance, emploi, baisse de la fiscalité. J'en donnerai trois exemples.

D'abord, le projet de loi de finances pour 2016. A travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance.

Mais je l'ai dit au patronat : chacun doit tenir ses engagements. Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs. Les ménages bénéficieront quant à eux d'une nouvelle mesure de baisse d'impôts l'année prochaine, comme l'a annoncé le président de la République. Ces trois années de baisse consécutives allègent l'impôt des classes moyennes et populaires. L'impôt sur le revenu sera aussi modernisé grâce à la mise en œuvre du prélèvement à la source, qui entrera en vigueur en 2018.

La rentrée sera également marquée par un projet de loi sur le numérique qui soutiendra les nouvelles formes de l'innovation, leurs nouveaux acteurs, leurs nouveaux usages, tout en protégeant les consommateurs. Amplifier l'activité économique, créer des opportunités, ce sera également l'objectif d'une seconde loi croissance prévue en 2016.

Troisième grand chantier : continuer de bâtir notre modèle de « flexisécurité » à la française. Pour cela, il faut faire confiance au dialogue social à tous les niveaux, et notamment dans l'entreprise. J'attends ainsi beaucoup des propositions audacieuses que me remettra Jean-Denis Combexelle. L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux.

Poursuivre les réformes, c'est aussi agir à l'échelle de ce grand espace économique de plus de 500 millions d'habitants qu'est l'Union européenne. C'est notre espace économique naturel. Il faut qu'il aille vers plus de croissance, plus d'emplois. C'est pour cela qu'avec d'autres, la France a plaidé pour un soutien massif à l'investissement. Nous avons été entendus avec l'adoption, en juin dernier, du plan Juncker, qui apportera 315 milliards d'euros pour des projets dans les secteurs de la transition énergétique, du numérique ou encore pour soutenir les PME.

Agir à l'échelle européenne, ce sera évidemment – la crise grecque l'a souligné avec force – se doter d'institutions plus légitimes, d'instruments de pilotage plus efficaces, et instaurer une convergence réelle aux plans financier, fiscal et social. La France, par la voix du président de la République, est à l'initiative et fera dans les prochaines semaines de nouvelles propositions dans ce sens.

Des valeurs – travail, émancipation, égalité, protection –, des objectifs – croissance, emploi, baisse de la fiscalité – et le devoir de réformer : telle est notre politique économique. Une politique qui rompt avec les facilités du passé – pression fiscale et dépenses publiques accrues – et réinvente ses outils. Une trajectoire économique assainie, avec une dépense publique moins lourde et une baisse de la fiscalité, c'est ce qui redonne davantage de marges de manœuvre, et apporte un nouveau souffle à la croissance. Un nouveau souffle qui permet des recettes fiscales supplémentaires, c'est-à-dire une trajectoire économique assainie et donc une économie française plus forte au service de tous les Français.





Notre politique économique est volontariste: il faut l'être pour façonner notre destin collectif, pour affronter la mondialisation. La France a besoin de cette force d'entraînement. Et à ceux qui voudraient se barricader, nous affirmons avec force que la France a les moyens de ses grandes ambitions.

Manuel Valls est Premier ministre



Services à la personne : un projet de loi qui menace la croissance du secteur? le collectif « priver de grandir » réagit!

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement menace la liberté de choix de leurs prestataires par les personnes âgées et handicapées



ACP prod - Fotolia.com

#68943979

J'ai 16 ans et je m'appelle Générale des Services.

Depuis ma naissance, en 1999, je travaille auprès des personnes actives et séniors afin de leur proposer des prestations adaptées à leurs besoins. (Ménage, repassage, auxiliaire de vie, transport, jardinage, bricolage...)

Je compte aujourd'hui parmi les principaux acteurs du marché avec un chiffre d'affaire de 14 millions d'euros et 1500 collaborateurs répartis dans mes 39 agences en France et nous prévoyons d'ouvrir 10 agences en 2016 et employer 500 salariés supplémentaires. (Nous dépensons 8% de notre masse salariale en formation).

La qualité est au cœur de mes préoccupations, c'est la raison pour laquelle, l'ensemble de mes agences sont certifiées Qualicert et cela sur l'ensemble du territoire.

D'ailleurs, je suis heureux de savoir que cette attention portée à mes projets est récompensée car 94% de mes clients et bénéficiaires sont satisfaits de mes prestations.

J'ai des projets plein la tête, et je compte bien développer mes services afin de toujours répondre au plus juste aux besoins de mes clients mais également aux besoins de la société en constante évolution.

En ce sens, je souhaite :

- Développer mon réseau d'agence de proximité
- Former et professionnaliser nos salariés
- Développer des services innovants

- Introduire des objets connectés chez les personnes âgées

Aujourd'hui, ma croissance est indispensable à tous mes projets, mais la loi d'adaptation de la société au vieillissement telle que prévue en ce moment ne me permettra pas réaliser ceux-ci.

- Mon nombre d'heures d'intervention sera bloqué pour m'interdire de grandir

Impossibilité de servir de nouveaux clients ! Je n'embaucherai donc plus.

Ça m'inquiète d'autant plus que, d'après le rapport réalisé par **France Stratégie**, 322 000 postes dans l'aide à domicile seront à Pourvoir d'ici 2022. Dans ce contexte, que va devenir mon secteur ?

- Mes clients ne me choisiront plus (ou pas librement)

La liste des prestataires sera fermée, sélectionnée par les Conseils Départementaux. Et je n'aurai pas le droit de servir de nouveaux clients. Outre la restriction de concurrence, la PCH et l'APA sont des aides universelles dont le client doit conserver le libre usage.

Dans ces conditions, quelle qualité de service obtiendront les clients ?

- Je ne pourrai plus ouvrir de nouvelles agences

A partir de 2022, il me sera interdit d'ouvrir une agence dans un nouveau département.

Le coût sur les finances des départements m'inquiète.

D'après l'étude Olivier Wyman, publiée en juin 2015, les Conseils Départementaux devront financer une dépense supplémentaire de 287 millions d'euros par an. Pourront-ils se le permettre ?

Je me sens privé de grandir ...mon futur est entre vos mains.

Il passe par la suppression de la clause qui empêche toutes les structures d'augmenter leur volume d'heures, et par un cahier des charges clair, national et sans aucune discrimination, conforme aux exigences de la Commission européenne.

Je vous remercie pour votre attention, et je mise tous mes espoirs dans votre travail au sein de la Commission

Générale des Services



Rentrée sociale chargée sur fond de chômage de masse



Paris (AFP) - Une rentrée sociale chargée attend le gouvernement avec, en tête des préoccupations, la persistance d'un chômage de masse et, en haut de l'agenda, une conférence sociale, des mobilisations syndicales, des négociations ardues sur les retraites complémentaires et une loi santé contestée.

CHÔMAGE: LE BOULET

C'est la première préoccupation des Français et l'arbitre du mandat de François Hollande: sans baisse "crédible", il ne se représentera pas en 2017. La pression pèsera sur les épaules du successeur de François Rebsamen au ministère du Travail.

Pour l'heure, pas d'embellie. Fin juin, Pôle emploi comptabilisait 3,55 millions de demandeurs d'emploi sans aucune activité. Sans croissance, le chômage ne reculera pas, admet le gouvernement. Or l'activité a marqué un coup d'arrêt au deuxième trimestre après le rebond du premier.

UNE CONFÉRENCE SOCIALE AUX CONTOURS FLOUS

Une conférence sociale est prévue les 19 et 20 octobre. Son ordre du jour n'est pas encore défini, la COP-21 de décembre sur le climat devrait être abordé. Jean-Claude Mailly, leader de FO, a déjà prévenu qu'il pourrait boycotter cette "grand-messe", comme il l'avait fait en juillet 2014, avec d'autres syndicats (CGT, Solidaires, FSU).

PACTE: LES SYNDICATS METTENT LA PRESSION

Opposés à l'octroi sans conditions de 41 milliards d'euros aux entreprises jusqu'en 2017 dans le cadre du pacte de responsabilité, les syndicats reviennent à la charge -à l'instar du PS- pour exiger un conditionnement et une réorientation des aides.

Reste que les marges de manœuvre du gouvernement sont faibles: fin 2015, 23 milliards au total auront déjà été versés. Et, pour 2016, sur les près de 10 milliards qui sortiront des caisses de l'Etat, seuls 5,5 seront soumis au vote des députés, dans le cadre du PLFSS.

HAUSSE DE SALAIRES: L'ARLESIENNE

Aucun coup de pouce au Smic depuis 2012: FO demande au gouvernement un effort, la CGT milite pour des hausses des salaires et minima sociaux. Avec la FSU et Solidaires, elle appelle à une manifestation le 8 octobre.

TRAVAIL DU DIMANCHE: TOLLE SYNDICAL

Face à l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche, conséquence de la loi Macron, les syndicats fourbissent leurs armes pour dire non à la généralisation du travail dominical. A Paris,

le Clic-P (CGT, SUD, Unsa, CFDT) est prêt à tous les recours dès parution des décrets: Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel, dossier devant l'Organisation internationale du travail (OIT).

LA LOI SANTE, DES REMOUS A PREVOIR

Examinée à partir du 14 septembre par le Sénat, sa mesure phare, la généralisation du tiers payant, d'ici à 2017, provoque la colère des médecins. Une nouvelle grève reproductible est prévue en octobre, à l'appel du principal syndicat de généralistes, MG France. Adopté en première lecture par l'Assemblée en avril, le texte prévoit également de rendre en 2016 obligatoires les paquets de cigarettes "neutres", au grand dam des buralistes.

LOI SUR LE VIEILLISSEMENT: ENFIN!

Attendu depuis la canicule meurtrière de 2003, le projet de loi "sur l'adaptation de la société au vieillissement", voté en première lecture à l'Assemblée nationale à l'automne 2014, puis au Sénat en mars, sera soumis aux députés en septembre.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES: NEGOCIATIONS TENDUES

Patronat et syndicats vont se retrouver le 16 octobre pour tenter de sauver de la faillite les régimes de retraite complémentaire Agirc (cadres) et Arrco (tous les salariés). Le patronat propose des mesures drastiques, comme des décotes pour les départs avant 65 ans ou une sous-indexation des pensions, les syndicats réclament à l'unisson des "efforts" aussi du côté patronal.

35H A L'AP/HP: DIALOGUE APRES LES GREVES

Après des journées de grève des personnels en juin contre la réforme du temps de travail, les négociations entre les syndicats et la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris doivent reprendre à la rentrée.

REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES: LE SUSPENSE

Les syndicats diront-ils oui à la proposition du gouvernement qui, à défaut d'une augmentation générale des salaires, propose de revoir d'ici à 2020 toutes les grilles, avec un gain à partir de janvier 2017 pour les cinq millions d'agents? En contrepartie, l'idée est d'allonger les carrières.

DROIT DU TRAVAIL: L'ULTIME REFORME?

Le Premier ministre va-t-il pousser plus loin la réforme du Travail engagée en 2013? la mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combexelle, lui remettra en septembre des propositions pour donner plus de poids aux accords d'entreprises et de branches.



Martin Vial, le patron de gauche qu'attendait Bercy



Par Grégoire Pinson
Voir tous ses articles
Publié le 24-08-2015 à 16h38 A + A -

Ancien président de La Poste, Martin Vial prend aujourd'hui la tête de l'Agence des participations de l'Etat. Il peut compter sur son expérience du privé comme du public pour tenir ce poste très exposé.

Martin Vial sait que sa mission à la tête de l'APE sera semée d'embûches. (c) REA

Commissaire aux participations de l'Etat, Martin Vial, 61 ans, fait un retour au sommet en s'installant ce lundi 24 août à Bercy dans l'immeuble Colbert, celui de ses ministres de tutelle Emmanuel Macron et Michel Sapin. L'ex-directeur général puis président de La Poste entre 1997 et 2002 est propulsé à la tête de l'Agence des participations d'Etat (APE), un poste aussi prestigieux que politiquement sensible. La preuve: son prédécesseur, Régis Turrini, a tenu moins d'un an...

Vial sait donc que sa mission sera semée d'embûches. Parmi les 77 entreprises sous la surveillance de l'APE se trouvent notamment EDF et Areva, engagés dans un rapprochement complexe. Mais aussi le constructeur automobile PSA Peugeot-Citroën, qui tente de se relancer avec son partenaire chinois DongFeng, ainsi qu'Orange, Airbus, etc. L'Agence est ainsi le lieu privilégié de manifestation de la schizophrénie de l'Etat actionnaire, tiraillé entre son colbertisme et la nécessité de valoriser son patrimoine.

Pour relever ces défis, Vial peut espérer la confiance politique de ses ministres, qui l'ont choisi pour son parcours de patron de gauche. Passé entre 1988 et 1993 par les cabinets des ministres Paul Quilès puis Emile Zuccarelli, il a été délogé de La Poste en 2002 avec le retour de la droite. Vial a toujours été attentif au social, publiant notamment en 2008 un livre sur "La Care revolution: l'homme au cœur de la révolution mondiale des services". Un programme qu'il s'efforcera de mettre en oeuvre pendant onze ans à la direction d'Europ-assistance, filiale de l'assureur Generali.

Il connaît aussi bien le public que le privé

Car c'est l'autre atout de Vial: sa connaissance intime des deux univers dans lesquels il devra naviguer, celui de l'Etat et de ses entreprises publiques comme celui du privé. L'entourage d'Emmanuel Macron souligne sa "grande expérience de dirigeant d'entreprise stratégique, d'entrepreneur et de manager", qui ont guidé le choix du ministre. A la tête de La Poste, il a engagé la réforme en profondeur de l'institution, bousculée déjà à l'époque par la montée des messageries et du courrier électronique. Chez Europ-Assistance, qu'il a quitté il y a un an, en désaccord avec les nouveaux dirigeants de Generali, il a laissé un bilan convaincant: avec lui, le groupe s'est internationalisé dans les pays émergents et a multiplié par cinq ses résultats opérationnels. Les acquisitions, l'animation d'un portefeuille de participations, qui seront au cœur de ses fonctions, il en a ainsi l'expérience concrète. Depuis longtemps d'ailleurs: au Trésor, entre 1986 et 1988, il avait activement participé à la privatisation du CCF (Crédit Commercial de France) et du groupe Suez.

Prudent dans son expression publique - au point d'apparaître froid et distant avec ses interlocuteurs, Vial ne s'est pas moins forgé au cours de ces expériences de solides convictions sur la nécessité pour l'Etat de choisir ses priorités s'il veut être efficace. En s'allégeant autant que

nécessaire. Ces idées imprègnent le rapport, publié par **France Stratégie** en avril, "Quelle action publique pour demain". Vial l'a parrainé avec Anne-Marie Idrac, ex-patronne de la RATP. Ce document, commandé par le gouvernement, lui aura permis de refaire ses gammes sur des thèmes qui seront au centre de ses préoccupations à l'APE.



Emploi et chômage

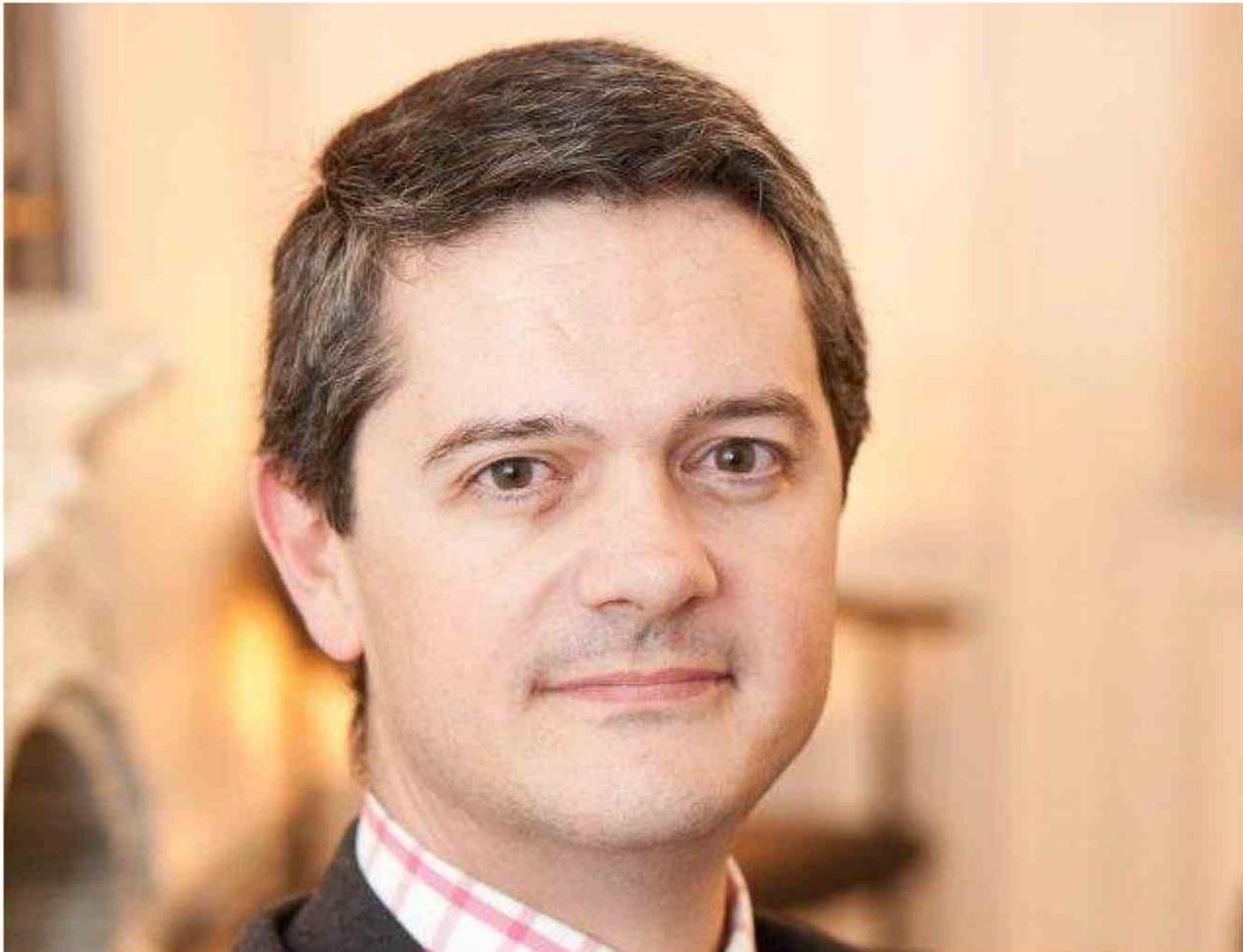
❑ La CFTC commerce et services est « un peu dubitative » sur l'étude « Où seront les emplois en 2022 ? »

France stratégie et la Dares ont rendu public un rapport, le 28 avril dernier (v. l'actualité n° 16826 du 30 avril 2015), sur l'évolution des métiers et qualifications pour la période 2012-2022. Dans sa publication de juillet 2015, la Fédération CFTC Commerce Service et Force de Vente estime que les évolutions sur le terrain ne correspondent pas toujours aux prévisions de rapport. Le rapport annonce que six secteurs d'activité offriront chacun plus d'un demi-million d'emplois d'ici 2022 : la Fonction publique et les professions juridiques (529 000), les transports, la logistique et le tourisme (540 000), le BTP (554 000), la gestion et administration des entreprises (823 000), le commerce (827 000) et surtout les services aux particuliers et collectivités (1,2 million d'emplois). Mais la CFTC estime que « dans les métiers du droit, tels que les huissiers, les commissaires-priseurs ou chez les experts-comptables, ces perspectives ne se vérifient pas. Il y aura même des destructions d'emplois dues à l'externalisation *offshore* de certaines tâches à faible valeur ajoutée. De même, dans les secteurs comme l'ingénierie, les évolutions actuelles sont assez éloignées des thèses de ce rapport ».



Accords d'entreprise : "S'il y a plus de liberté, il y aura plus de sécurité juridique"

24/08/2015



Le droit du travail serait devenu "complexe". Qu'en pensent les DRH, avocats, consultants et experts en première ligne sur ce sujet ? Chaque semaine de l'été, retrouvez l'interview d'un professionnel. Huitième volet avec Franck Morel, avocat associé au sein du cabinet Bartélémy, que nous avons interrogé sur l'opportunité d'un droit du travail davantage conventionnel.

La commission pilotée par Jean-Denis Combrexelle réfléchit à la place qui doit être faite à la négociation d'entreprise. Un droit du travail plus "conventionnel" serait gage de souplesse et de sécurité juridique, estiment certains. Toutefois, les accords d'entreprise sont soumis au contrôle du juge au même titre que les autres normes de droit du travail. Explications avec Franck Morel, avocat associé au sein du cabinet Barthélémy.



Les accords d'entreprise sont-ils soumis à un contrôle allégé des juges ?

Non. Les juges opèrent un contrôle sur les accords d'entreprise comme sur les autres instruments juridiques, qu'il s'agisse du contrat de travail ou des décisions unilatérales de l'employeur. Reste à savoir si l'accord collectif est un instrument juridique qui doit faire l'objet d'un contrôle judiciaire différent. La Cour de cassation, dans son arrêt du 27 janvier 2015 sur les avantages catégoriels a ainsi décidé que l'accord collectif a une légitimité supplémentaire par rapport aux autres instruments de régulation collective des relations de travail qui seraient purement unilatérales en raison des règles de la négociation collective et des règles de la représentativité (*lire notre article*). Du fait de cette légitimité supplémentaire, les différences de traitement fondées sur un accord collectif sont présumées conformes au droit applicable. Il appartient à la partie qui la conteste de démontrer que la différence de traitement n'a pas une nature professionnelle. Il faudrait étendre la logique de cet arrêt à tous les sujets de négociation. Toute disposition issue d'un accord collectif devrait être présumée conforme au droit, à charge pour la partie qui conteste de prouver le contraire.

Qui peut aujourd'hui contester un accord d'entreprise ?

L'accord d'entreprise peut être contesté par le biais d'un litige individuel. Un salarié par exemple qui réclame l'application d'une disposition inapplicable en vertu d'un accord collectif. Il peut aussi être contesté par les syndicats non signataires ou par le biais d'un recours contre un arrêté d'extension qui peut priver d'effets l'accord si son entrée en vigueur est subordonnée à l'extension.

Il peut être attaqué sur la forme comme sur le fond. Ainsi, dans la décision récente du Conseil d'Etat (*décision Pages Jaunes du 22 juillet 2015, lire notre article*), l'accord sur un PSE a été remis en cause car il n'a pas été signé par un délégué syndical dûment désigné. C'est le processus de négociation aussi qui peut être censuré, notamment en cas de déloyauté dans la conduite des négociations. Les contestations sur le fond portent sur la licéité des clauses par rapport au droit positif. Le juge peut ainsi écarter la clause ou la déclarer illicite.

Les juges peuvent aussi interpréter un accord ?

Oui, les juges ont un pouvoir total d'interprétation. Toutefois, les accords peuvent prévoir une commission d'interprétation. Si celle-ci rend un avis paritaire, il peut avoir la nature d'un avenant à l'accord. Mais les commissions paritaires sont surtout créées au niveau des branches professionnelles. Par ailleurs, s'il existe une commission paritaire d'interprétation, encore faut-il qu'elle soit saisie et qu'elle prenne position. Et puis, n'oublions pas que parfois il existe des zones de flou car cela convient aux deux parties.

Le projet de loi croissance et activité va dans le bon sens en permettant aux juridictions de l'ordre judiciaire de solliciter l'avis de la Cour de cassation avant de statuer sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, lorsqu'il y a difficulté sérieuse et se posant dans de nombreux litiges.

Ce contrôle approfondi des accords d'entreprise n'est-il alors pas la frein à la souplesse que revendiquent ceux qui veulent les développer ?

Certes, l'accord d'entreprise offre plus de souplesse, pas forcément plus de sécurité juridique. Toutefois, s'il y a plus de liberté il y aura plus de sécurité juridique, car les acteurs auront plus de prise sur les normes pour les modifier. C'est pour cela qu'il faut renforcer l'accord d'entreprise en offrant plus de possibilités de dérogation. D'ailleurs, plutôt que de déterminer les thèmes ouverts à la dérogation, il faudrait plutôt préciser les domaines dans lesquels ce ne sera pas possible, ceux qui sont d'ordre public absolu, comme les règles de représentativité par exemple.



 Florence Mehrez